

# ELECTROTECH mag

Le magazine des industries électriques, électroniques et de communication

FÉVRIER 2023

## Numérique responsable

### Dossier

Les enjeux du numérique en matière  
environnementale et énergétique

### Regards croisés

Jean-Noël Barrot

Ministre chargé de la Transition  
numérique et des Télécommunications

Florence Ropion

Vice-présidente Numérique de la FIEEC

## Attractivité des métiers

### Interview

Florence Poivey,

Présidente de WorldSkills France



# 107

# AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Jusqu'à

## 4 M€

en subvention



### BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, GE  
et coopératives, ...



### FORME DE L'AIDE

Subvention



### INTENSITÉ DE L'AIDE

Selon la formule de calcul



### PÉRIODE

Jusqu'au 31/12/22

### FINANCEURS

 **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**  
Liberté Égalité Fraternité

Mise à jour 19 novembre 2022.

Pour soutenir les entreprises face aux augmentations du prix de l'électricité et du gaz, le gouvernement met en place une aide en subvention jusqu'au 31/12/2022. Cette aide évoluera pour l'année 2023.

## — QUELS SONT LES CRITÈRES POUR EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les sociétés sont concernées à partir du moment où ces deux critères sont remplis :

- ↳ **le montant des achats de gaz et/ou d'électricité** sur septembre et/ou octobre 2022 représentent **plus de 3% du CA 2021** (l'entreprise peut au choix considérer le chiffre d'affaires mensuel moyen de 2021 ou le chiffres d'affaires de la même période de référence, septembre et/ou octobre 2021).
- ↳ **le prix de l'énergie** pendant le période de référence de demande d'aide (septembre et/ou octobre 2022) **doit avoir augmenté de 50%** par rapport au prix moyen payé en 2021.

## — QUELS SOUTIENS ?

Le montant de l'aide correspond à **50 % du différentiel entre la facture 2021 majorée de 50 % et la facture 2022**, dans la limite de 70 % de la consommation 2021, selon la formule de calcul suivante :

↳  **$50\% \times Q \times (P - 1,5 \times P_{\text{réf}})$**

*P = le prix payé en moyenne sur le mois, en €/MWh (complet Hors TVA)*

*P<sub>réf</sub> = le prix annuel moyen payé en 2021, en €/MWh (complet Hors TVA)*

*Q = volume consommé sur le mois en MWh, plafonné à 70% du volume consommé sur la période de comparaison 2021.*

La formule s'applique pour chaque énergie séparément. Le montant de l'aide, sur la période du 1er mars 2022 au 31 décembre 2023, est **plafonné à 4M€** au niveau du groupe.

Pour exemple, à quelle aide je peux m'attendre selon la hausse de mes coûts ?

Multiplication du prix en septembre 2022 par rapport à la moyenne de l'année 2021	x1,75	x2	x3	x5	x10
Baisse de ma facture de septembre 2022 grâce à l'aide (on suppose une consommation constante par rapport à 2021)	5%	9%	18%	25%	30%

« Si en septembre 2022, mon prix de l'énergie a été multiplié par 5 par rapport à la moyenne de l'année 2021, l'aide réduira ma facture de 25% ».

Deux aides renforcées vont également être mises en place **à compter de la fin novembre pour les entreprises les plus électro-intensives et dont l'EBE subit soit une baisse, soit est négatif**. Les plafonds de ces deux aides seront portés à **50M€ et 150M€** (voir Alerte Aides Publiques dédiée à venir).



**Camille HENRY**

Directrice de bureau

**06 77 62 80 34**  
 chenry@abfdecisions.fr

**ABF**  
 DÉCISIONS  
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS



**19 ANS**  
D'expérience

**220 M€**  
D'aides publiques  
obtenues en 2021

**7**  
Implantations  
en France

**98**  
Collaborateurs



**Édito**

## Laurent TARDIF Président de la FIEEC

La saison hivernale que nous vivons, avec toutes ses incertitudes en matière d'approvisionnement en électricité des particuliers comme des entreprises, aura au moins eu un mérite : celui de faire connaître l'étendue des solutions d'efficacité énergétique nécessaires. Nos industries sont en première ligne sur ce sujet et c'est la raison pour laquelle la FIEEC porte depuis longtemps un discours de sensibilisation. On ne compte plus le nombre de reportages et d'articles depuis plusieurs mois sur tous les dispositifs existants.

Dorénavant, chacun le sait : **les nouvelles technologies offrent de nouvelles voies pour consommer mieux et consommer moins. Et c'est encore plus vrai lorsque le numérique les rendent intelligentes.**

Le numérique est notre avenir. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'économie mais aussi de l'environnement. Il suffit de prendre l'exemple des visio-conférences, si nombreuses depuis l'apparition de la Covid-19, et qui ont réduit considérablement le nombre de déplacements professionnels et donc notre bilan carbone. Les exemples sont légion. Et pourtant, force est de constater que des **débats existent encore et toujours sur l'impact du numérique en matière environnementale.**

Sur ce sujet comme sur bien d'autres, **je préfère le pragmatisme à l'idéologie.** Bien entendu, les entreprises du numérique, qu'elles soient industrielles ou tertiaires, ont certainement des progrès à faire pour rendre leurs services plus responsables. Elles sont d'ailleurs parfaitement engagées dans cette voie et la FIEEC consacre beaucoup d'énergie à les accompagner en ce sens et les représenter dans les nombreuses instances nationales qui travaillent à réglementer cet enjeu. Malheureusement, toutes ces réflexions, aussi légitimes soient-elles, finissent par nourrir l'image

d'Epinal d'un numérique pollueur et déconnecté des préoccupations environnementales de notre temps.



### Le numérique est notre avenir

C'est donc pour **combattre ces idées reçues** que nous avons souhaité, à travers ce magazine, consacrer un dossier au numérique responsable,

en donnant la parole à la fois à la profession et aux décideurs publics.

Et comme il s'agit du premier numéro de l'année, je voudrais conclure ces quelques mots en vous adressant, chers lecteurs, chers adhérents, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2023.

Bonne année !

ELECTROTECH mag est édité par la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication  
17 rue de l'Amiral Hamelin 75016 Paris - [www.fieec.fr](http://www.fieec.fr) - Contact : [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

Directeur de la Publication : Benoît Lavigne, délégué général

Rédaction en chef : Joelle Monette, responsable communication institutionnelle

Rédaction : Emmanuelle Legrand, agence Legrand Conseil, contributeurs et partenaires

Conception graphique : Clémentine Crétois, agence DixHuit

Impression : Desk.com - Imprimé en France - Papier certifié PEFC - Dépôt légal - Février 2023

Photo de couverture : Equipe de France WorldSkills - © Romuald Meigneux



## NOS ADHÉRENTS



## NOS MEMBRES ASSOCIÉS



## Dossier

## Les enjeux du numérique en matière environnementale et énergétique



P.16

## Regards croisés

## Jean-Noël Barrot

Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications

## Florence Ropion

Vice-présidente Numérique de la FIEEC, présidente de l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM)

P.3

## Edito

Laurent Tardif, président de la FIEEC

P.9

## Repères

[La Fédération](#)

[Numérique](#)

[Bâtiment](#)

[RSE](#)

[Développement durable](#)

[Électronique](#)

[Électrique](#)

[Innovation](#)

[International-Europe](#)

P.6



## Interview

## Florence Poivey

Présidente de WorldSkills France

P.40

## Place aux partenaires

France Industrie, l'organisation représentative de l'Industrie en France

P.41

## Agenda

## ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

### Interview

**Florence Poivey**  
Présidente de WorldSkills France



## Remettre le métier au cœur de l'envie



Découvrez la [vidéo de lancement WorldSkills Lyon 2024](#), et soutenez l'équipe de France !

Et retrouvez le témoignage du porte-parole de l'équipe de France lauréate pour la catégorie « Production industrielle » en [page 8](#).

La compétition Worldskills est **le plus grand concours des métiers au monde**. Il rassemble tous les deux ans près de 2000 compétiteurs de moins de 23 ans, venus des 5 continents pour se mesurer dans une **soixantaine de métiers** allant de la maçonnerie à la cybersécurité en passant par la robotique mobile, la production industrielle, le câblage très haut débit ou encore l'électronique. Elle est aussi un **mouvement au service de la promotion de la jeunesse et de l'attractivité**. Worldskills France existe depuis 1990 et notre pays aura l'honneur d'héberger la finale mondiale à Lyon en 2024. La FIEEC soutient depuis de nombreuses années ce concours et vous livre son entretien exclusif avec la présidente de Worldskills France, Florence Poivey.

**Vous avez dirigé une PME, présidé une fédération professionnelle et œuvré tout au long de votre carrière au service de l'éducation, de la formation et de l'insertion. Quelles sont vos ambitions et votre feuille de route pour Worldskills ?**

Mon ambition est clairement de remettre le métier au cœur de l'envie et de la fierté de chaque jeune dans un pays où le diplôme et la carrière professionnelle sont particulièrement dominants. Avec les membres de mon bureau, magnifiquement engagés, nous avons posé deux objectifs clairs pour les mois à venir.

En premier lieu, faire en sorte que nos compétitions suscitent **émerveillement et surprise** pour tous les visiteurs, notamment les plus jeunes. Les événements WorldSkills

doivent permettre à chacune et chacun de révéler sa part d'excellence et de découvrir les métiers qui éveillent en lui le désir. Le **programme 2023** est chargé puisque nous allons organiser la finale mondiale Abilympics - la compétition de métiers de personnes en situation de handicap - fin mars à Metz en même temps que la sélection régionale WorldSkills Grand Est. Puis la finale nationale WorldSkills en septembre à Lyon. Ensuite, nous devons continuer à préparer et faire briller notre équipe de France des métiers pour la compétition européenne qui se déroulera à Gdansk en septembre.

Le second enjeu est de **passer de l'excellence de quelques-uns à l'excellence pour toutes et tous**. Donc de révéler les talents, les mettre en valeur et ainsi de nourrir envie et fierté le plus largement possible.

## La France va organiser en 2024 la finale mondiale des WorldSkills. Pourquoi avoir voulu cette finale et en quoi sera-t-elle singulière ?

La France s'est portée candidate il y a plusieurs années pour recevoir cette compétition mondiale à Lyon. Cet événement incroyable, hors norme, nous bouscule et nous **oblige à nous transformer et à modifier durablement l'image des métiers** dans notre pays ! Nous voulons montrer que les voies professionnelles sont avant tout des leviers d'épanouissement et d'accompagnement. Accueillir la compétition mondiale en 2024 est une **chance incroyable** sur laquelle nous allons capitaliser avec enthousiasme et détermination.



### Les événements WordSkills doivent permettre à chacun de révéler sa part d'excellence

Les équipes de Lyon 2024 y travaillent activement. C'est particulièrement vrai dans le domaine du développement durable : que ce soit dans le faire-venir, la définition des épreuves ou des standards de la compétition... tout doit être désormais questionné. Il en va de notre crédibilité future. Nous l'appliquons également pour WorldSkills France, dans nos événements nationaux et régionaux. **À mes yeux, le développement durable tout comme le numérique sont devenus nécessaires.**

### Comment nos industries peuvent-elles s'impliquer pour valoriser leurs métiers avec Worldskills France ? Et quels sont les bénéfices, en tant que chef d'entreprise, d'avoir des jeunes engagés dans cette compétition ?

Il est **crucial que l'industrie s'implique** ! Il ne faut jamais oublier qu'à travers nos résultats dans la compétition mondiale, c'est **l'image économique de notre pays** qui est véhiculée. Si nous n'avons pas de médailles dans les métiers industriels, nous donnons l'image d'une faiblesse dans ce domaine ! Certains de nos compétiteurs, notamment les pays asiatiques, l'ont bien compris.

Les entreprises industrielles peuvent s'impliquer de plusieurs manières, soit en direct soit par le biais de leurs fédérations professionnelles. Elles peuvent par exemple devenir **partenaire de l'événement**. Sans

elles, nous ne pourrions organiser ces rencontres avec pertinence. Elles peuvent aussi offrir leur **expertise technique**, notamment avec du mécénat de compétences, en nous aidant ainsi à constituer les équipes métiers. Enfin, elles peuvent **motiver leurs jeunes salariés à participer** et bien sûr les soutenir activement. Avoir un jeune compétiteur WorldSkills est un extraordinaire moyen de fédérer les équipes, d'impulser une dynamique collective et de bénéficier d'un benchmark stratégique unique. Chaque jeune compétiteur et/ou expert est au contact des meilleures pratiques de la profession durant les entraînements et les compétitions.

### Pour finir, comment décririez-vous l'esprit de notre Équipe de France et leurs principaux atouts ?

Notre équipe de France des métiers a fait preuve d'une **ténacité** et d'une **force de résilience** totalement bluffantes malgré le report d'une année de la finale et des entraînements rendus difficiles compte tenu du contexte sanitaire. Fin juin 2022, l'ensemble du mouvement international s'est mobilisé pour permettre le déroulement de la finale dans 15 pays différents sur plus de deux mois. Imaginez l'état d'esprit de nos jeunes compétiteurs ! Malgré ces hauts et ces bas, ces incertitudes, ils sont restés mobilisés et concentrés. Il faut de véritables **qualités de résistance** et d'endurance pour rester au meilleur niveau de préparation dans de telles conditions. Résultat ? Nous signons la **meilleure performance jamais atteinte par notre pays** depuis que nous participons à cette compétition internationale. Quelle fierté ! Quelle superbe jeunesse ! Nous sommes donc dans un **état d'esprit hyper constructif**, déterminé et tourné maintenant vers le prochain rendez-vous européen de septembre 2023 avant la finale mondiale de 2024.

Retrouvez le témoignage du porte-parole de l'équipe de France lauréate pour la catégorie « Production industrielle » en page 8.



**Avoir un jeune compétiteur WorldSkills est un extraordinaire moyen de fédérer les équipes, d'impulser une dynamique collective et de bénéficier d'un benchmark stratégique unique**

## Témoignage



### MÉDAILLÉ DE BRONZE « PRODUCTION INDUSTRIELLE » COMPÉTITION WORLDSKILLS INTERNATIONAL

La finale internationale de la compétition pour le métier « Production Industrielle » a eu lieu en novembre 2022, en équipe de trois personnes. L'épreuve consistait à réaliser un système mécanique automatisé complet, en l'occurrence un camion grue télécommandé. Cela couvre différents métiers : maîtrise de la conception assistée par ordinateur, connaissances en usinage pour la fabrication et en électronique pour le bon fonctionnement du système. Les équipes ont conçu leurs produits à l'avance et l'ont fabriqué durant les 3 jours de la compétition.

**Luc Doppler**, porte-parole de l'équipe de France lauréate, livre à la FIEEC son témoignage, côté coulisses...

**Les métiers techniques sont insuffisamment valorisés dans notre pays. Que diriez-vous à des jeunes qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la production industrielle ?**

Aujourd'hui, la jeunesse est très préoccupée par les questions climatiques et environnementales. S'orienter vers les métiers de l'industrie, c'est s'engager vers des **métiers d'avenir** tout en **devenant un acteur majeur de la transition écologique**. L'industrie est indispensable pour développer la mobilité électrique, améliorer l'efficacité énergétique ou accélérer la décarbonation de notre vie quotidienne. Rejoindre l'industrie, c'est respecter nos aspirations environnementales tout en inventant le monde de demain... plus soutenable, efficient et vertueux !

**Que retenir-vous de cette compétition et comment inciter les jeunes professionnels qui hésiteraient à franchir le pas ?**



Robot « camion grue télécommandé » réalisé pendant la compétition

Cette compétition a agi comme un **accélérateur de compétences techniques**, tout en étant une **formidable aventure humaine**.

Tout d'abord avec mes coéquipiers, sans qui rien n'aurait été possible, mais également avec l'ensemble de l'équipe de France, nos coaches et tous les jeunes venus du monde entier. Mon conseil : *« Osez sortir de votre zone de confort pour développer vos compétences, découvrir le monde et vous confronter aux meilleurs de votre région, de France et du monde ! »* C'est vraiment une chance incroyable et unique de pouvoir représenter son pays.

**Votre parcours, aux côtés de vos coéquipiers, peut inspirer de nombreux collégiens/lycéens. Vous considérez-vous comme un rôle modèle ?**

Si je ne devais retenir qu'une seule chose, c'est qu'il faut **cultiver sa singularité pour exploiter son plein potentiel**. Chacun doit tracer son chemin pour atteindre ses objectifs et réaliser ses rêves. Mon parcours reflète ma personnalité et ne conviendrait certainement pas à d'autres. Je ne me considère pas comme un modèle, mais je suis **heureux de pouvoir inspirer une**

**nouvelle génération de jeunes qui s'orientent vers les métiers de l'électronique** et plus généralement de l'industrie.

**Enfin, que peut-on vous souhaiter pour la suite ?**

De **continuer à m'épanouir au quotidien dans ma vie professionnelle** ! J'ai candidaté pour partir un an dans les terres australes et antarctiques françaises comme électronicien pour l'hivernage 2024. J'aimerais ensuite travailler quelques années en Asie, de préférence dans une entreprise française dans le cadre d'un Volontariat international (VIE) avant de revenir en Europe. Je vais aussi continuer à m'impliquer dans le mouvement Worldskills, en faisant la promotion de nos beaux métiers industriels et en coachant l'électronicien de l'équipe du Grand-Est en production industrielle pour les prochaines finales nationales à Lyon en septembre 2023.



**Rejoindre l'industrie, c'est respecter nos aspirations environnementales tout en inventant le monde de demain**

# La Fédération

## RENCONTRES MARQUANTES

### Galerie photos

#### Rencontre avec la ministre Isabelle Rome



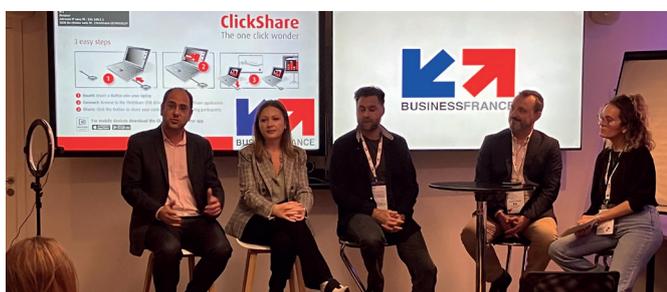
La ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances poursuit au ministère les échanges initiés lors des Rencontres de l'Attractivité de la FIEEC en juillet 2022.

#### Assemblée Générale d'Orgalim à Zürich



Benoît Lavigne, délégué général de la FIEEC a été élu vice-président d'Orgalim, à l'issue de son Assemblée Générale du 17 novembre 2022

#### Les Rencontres internationales de la French Tech



Le rendez-vous phare pour les start-up et PME du numérique, a été marqué par plusieurs temps forts pour nos adhérents.

#### Matinale FIEEC sur le Devoir de vigilance



Nos adhérents ont bénéficié de l'analyse de Robin Fournier de la DG Trésor, de Marie-Léonie Vergnerie du cabinet Fieldfisher et du retour d'expériences d'Olivier Catherine de Sonepar, de Frédéric Pinglot de Schneider Electric et de Dominique Tagarian de STMicroelectronics.

## Webinaires

#Innov'Tech  
NUMERIQUE EN SANTE

WEBINAIRES



#Innov'Tech  
ANALYSE DU CES LAS VEGAS



Hela Ghariani  
Agence Numérique  
en Santé



Vincent Vuilet  
Institut d'Intelligence  
artificielle en Santé  
CHU de Reims



Florence Barale  
Enedis



Florent Roulier  
NIJI



Laurent Delon  
L1JD

[Lire article page 33](#)

## EN ROUTE POUR 2023

### Avec nos meilleurs vœux !

Merci à vous tous, chers adhérents et amis de la FIEEC pour votre présence à notre cérémonie de vœux 2023 qui marque son grand retour après une (trop) longue absence ! Ce très beau moment de convivialité ouvre une année 2023 riche en défis à relever. Comptez sur nous pour les relever avec vous ! Un merci particulier à nos amis de WorldSkills France qui, par la voix de leur vice-président **François Delhaye** et du médaillé bronze de la catégorie Production industrielle **Luc Doppler**, nous ont embarqués dans l'aventure passionnante des métiers de notre filière.



## BPI FRANCE

### Déjeuner débat



Les acteurs clés de la profession se sont réunis autour de Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance et du président de la FIEEC, Laurent Tardif, pour un déjeuner-débat dans nos locaux sur les perspectives de la filière des électrotechnologies. Coûts de l'énergie, stratégie d'investissements de l'Etat, conséquences de la guerre en Ukraine, attractivité de nos métiers... autant de sujets centraux dans les politiques de développement de nos industries qui ont suscité des échanges passionnants



## MERCI

### Une fidélité de 40 ans

Toute l'équipe de la FIEEC a salué avec beaucoup d'émotion le départ à la retraite de Marie-Jo Lecaille. La super assistante des équipes, mémoire vive de la fédération, a veillé durant plus de 40 années sur les générations de permanents qui s'y sont succédé.

Nous lui souhaitons de magnifiques vacances et lui adressons toute notre amitié !

## NOTE DE CONJONCTURE



### L'inflation, un prélèvement de pouvoir d'achat

À la fin de l'année 2022, l'inflation a passé un pic mais reste à un niveau élevé. La variation sur un an des prix culminerait à quasiment 7 % en janvier en France, selon les prévisions de Rexecode de décembre. Par la suite, beaucoup dépendra des prix des services (plus sensibles aux effets de second tour associés aux évolutions de salaire), ceux-ci entrant dans les dépenses de consommation des ménages à hauteur de 48 %.

L'inflation exerce un prélèvement sur le revenu des ménages comme sur les entreprises à faible pouvoir de marché. Elle incite également au maintien d'un effort d'épargne important à mesure que le patrimoine financier des ménages – qui n'est autre que leur pouvoir d'achat futur – s'érode. Les entreprises ont préservé jusqu'à présent leurs dépenses d'investissement et poursuivi les créations nettes d'emploi. Les difficultés croissantes de trésorerie vont probablement les conduire à plus de prudence en 2023.

En décline depuis février, l'indicateur synthétique du climat des affaires de l'Insee se stabilise fin 2022 : 102 en décembre, non-évolutif depuis septembre (moyenne longue à 100). Le climat de l'emploi, lui, rebondit nettement à 111 contre 108 en novembre. Ce dernier témoigne d'un marché de l'emploi dynamique, majoritairement dans les services (hors agences d'intérim) mais aussi dans l'industrie et le commerce de détail. Ces indications suggèrent que le ralentissement d'activité est bien présent mais ne s'amplifie pas.

Pour en savoir plus, contactez Claudia Ferri [cferri@fieec.fr](mailto:cferri@fieec.fr)

### Des tensions sur l'offre

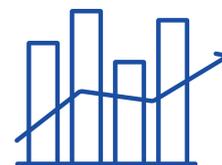
Sur ce point, le contexte de difficultés récurrentes de recrutement, qui aboutit à ce qu'une entreprise de services sur trois et une entreprise industrielle sur quatre estiment que sa production est limitée par l'accès à la main d'œuvre, crée des conditions propices à l'accélération des salaires.

Nous retenons qu'ils progresseraient en moyenne annuelle en 2023 quasiment comme l'inflation, aux environs de 5 %.

Cette situation contribue à ce que l'appréciation de la situation de trésorerie par les chefs d'entreprise se dégrade régulièrement en France. Outre l'évolution attendue des salaires, de nouvelles fortes hausses de coût de l'énergie se dessinent pour 2023 avec les renégociations de contrats pluriannuels qui concernent une entreprise industrielle sur deux entre la fin de 2022 et la fin du premier semestre 2023. Les conditions d'accès au crédit se font par ailleurs déjà un peu plus difficiles.

Au total, même si les contraintes sur les approvisionnements se sont quelque peu allégées depuis l'été, les difficultés d'offre continuent de dicter le tempo de l'activité bien plus que ne le font les difficultés liées à un niveau insuffisant de demande. Les contraintes de nature financière commencent pour leur part à se répandre un peu plus.

L'incertitude économique marque donc ce début d'année 2023. On constate un important mouvement de restockage malgré l'importance de la demande au sein de la filière. Il s'agit probablement d'un mouvement d'anticipation face à cette incertitude.



## INDUSTRIE DU FUTUR

### La norme comme levier de compétitivité industrielle



La Direction Générale des Entreprises (DGE) a commandé fin 2021 une **étude auprès de l'AFNOR** pour **rénov**er le cadre de mise en œuvre de la **stratégie de normalisation liée à l'industrie du futur**. Elle a souligné la vision extensive de la France, des applications industrielles<sup>1</sup> aux aspects énergétiques, environnementaux<sup>2</sup> et humains<sup>3</sup>.

Plusieurs **acteurs de la FIEEC y ont contribué** et ont participé à la restitution des travaux via la direction technique de la fédération, aux côtés de l'AFNOR, lors du séminaire de Boost Industrie sur le thème : « *Comment les normes peuvent-elles contribuer au nouveau modèle porté par l'industrie du futur ?* » Un certain nombre de thématiques doivent encore faire l'objet de développements normatifs parmi lesquels la sécurité des machines, la fabrication additive, l'internet des objets, le jumeau numérique, l'intelligence artificielle, la gestion des données industrielles, le management de l'énergie et la décarbonation, la gestion du cycle de vie des produits...

Le rapport encourage par ailleurs les **synergies** entre les expertises issues de l'industrie et celles du secteur du numérique, ainsi qu'une meilleure prise en compte des aspects environnementaux, humains et énergétiques au travers des technologies numériques. Il préconise également l'ouverture des structures normatives vers l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche industrie du futur. Il évoque enfin la nécessité de **préserver l'influence de l'industrie européenne**, en maintenant une forte présence européenne à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission Electrotechnique Internationale (IEC) tout en s'impliquant davantage dans les travaux européens de normalisation et dans la préparation des futures réglementations européennes.

## GUICHET UNIQUE

### Un nouveau service pour les formalités d'entreprises



**Chefs d'entreprise, entrepreneurs,**  
**formalites.entreprises.gouv.fr**

Un site unique et une assistance en ligne et de proximité pour effectuer les formalités de votre entreprise :

**SAISISSEZ**  
vos informations une seule fois

**REPLISSEZ**  
un seul formulaire quel que soit votre besoin

**SUIVEZ**  
vos formalités

**Tout simplement.**

Le Gouvernement poursuit l'action de simplification en direction des entreprises en instaurant un guichet unique pour leurs formalités administratives, conformément aux dispositions prévues par l'article 1er de la loi PACTE. Ce guichet, entièrement dématérialisé, est accessible via le site internet : [formalites.entreprises.gouv.fr](https://formalites.entreprises.gouv.fr)

Depuis le 1er janvier 2023, il se substitue intégralement aux Centres de Formalités des Entreprises (CFE), notamment ceux des Chambres de commerce et d'industrie, qui continueront toutefois à exercer des missions d'assistance des entreprises utilisant le guichet.

Toutes les formalités de création, modification, cessation d'activité, ainsi que le dépôt des comptes annuels<sup>4</sup> sont disponibles sur ce site, opéré par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), pour le compte de l'État.

Plus d'informations sur le site [economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

1 Numérisation, processus de fabrication, robotique

2 Écoconception, décarbonation, économie circulaire

3 Place de l'individu, interaction avec les équipements, ergonomie

4 Pour les entreprises qui y sont soumises

## ORGALIM

## La FIEEC à la vice-présidence du Board d'Orgalim



L'Assemblée générale (AG) d'hiver d'Orgalim s'est tenue les 16 et 17 novembre 2022 à Zurich, accueillie par l'association des industries mécaniques et électriques suisse, Swissmem. L'occasion d'échanger sur le rôle que nos technologies doivent jouer pour surmonter la crise énergétique actuelle et assurer une sécurité énergétique durable.

Au cours de son AG statutaire, Orgalim a reconduit sa présidente Rada Rodriguez et **renouvelé sa gouvernance** avec l'élection de Stefan Brupbacher, PDG de Swissmem, et de **Benoit Lavigne**, délégué général de la FIEEC, respectivement président et **vice-président du conseil d'administration d'Orgalim**. Benoit Lavigne a déclaré : « *Nous nous réjouissons de la présence renforcée de la FIEEC au sein de cette*

*organisation européenne de premier plan, qui nous permet de resserrer encore davantage les liens avec nos homologues dans les pays de l'Union et de défendre nos industries au plus près des décideurs politiques européens.* »

Parmi les priorités de travail 2023 figurent les enjeux de politique énergétique et de compétitivité industrielle qui doivent s'adapter à un agenda politique en constante évolution.

La prochaine AG d'Orgalim se tiendra à Munich du 14 au 16 juin 2023 sous l'égide des associations allemandes VDMA et ZVEI.

## DEVOIR DE VIGILANCE

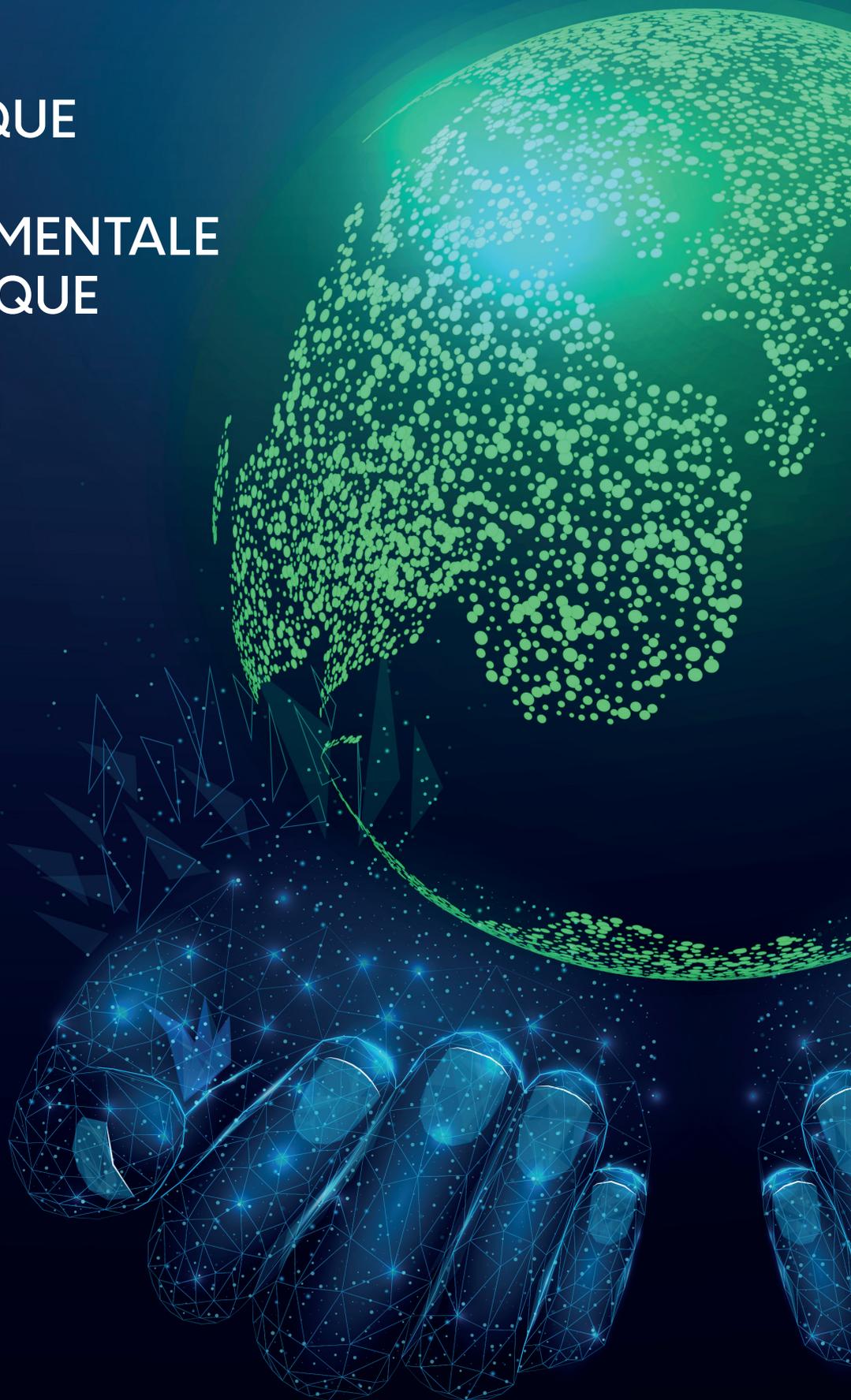
## Vers une chaîne de valeur européenne ?

Huit mois après l'adoption de la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises par la Commission européenne, la FIEEC a **réuni** en octobre 2022 ses adhérents **aux côtés** de la **Délégation Générale du Trésor** pour dresser un premier bilan de la loi française en vigueur depuis 2017 et analyser les nouvelles obligations issues de la proposition européenne.

Pour rappel, l'ambition de cette proposition est de favoriser un **comportement durable et responsable** des entreprises **tout au long de la chaîne de valeur**. Elles seront tenues de recenser et, s'il y a lieu, de prévenir, de faire cesser ou d'atténuer les incidences négatives de leurs activités sur les droits de l'homme et sur l'environnement.

Cette rencontre a notamment été l'occasion de transmettre les recommandations de la fédération sur cette proposition de directive, alors même que les négociations entre États membres de l'Union avaient lieu au sein du Conseil. Au 1er décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté son [orientation générale sur la directive relative au devoir de diligence](#) des entreprises en matière de développement durable. Elle donne à la présidence du Conseil un mandat pour entamer des négociations avec le Parlement européen qui devrait rendre sa position au printemps 2023.

# LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE



## DEUX TRANSITIONS À FAIRE CONVERGER

Les usages numériques ne cessent de se développer. Ils permettent notamment une amélioration des échanges, un meilleur partage de l'information, une communication instantanée et surtout depuis la crise sanitaire, le travail collaboratif. Ces **outils numériques** sont désormais **utilisés par l'ensemble des acteurs et secteurs de l'économie**, qui en font un usage plus ou moins intense.

Notre **société** est donc aujourd'hui **bousculée par les transitions numérique et écologique**, qui doivent **converger** pour promouvoir un progrès maîtrisé au service d'une modernité respectueuse de l'environnement. La

transition numérique doit s'inscrire dans l'exigence écologique et la transition écologique est impossible sans le progrès numérique. C'est pourquoi **Les industriels du numérique, représentés au sein de la FIEEC**, qui couvrent à la fois les activités de fabrication de composants, équipements et systèmes ainsi que de logiciels et services numériques, **sont des partenaires incontournables** pour relever de tels défis.

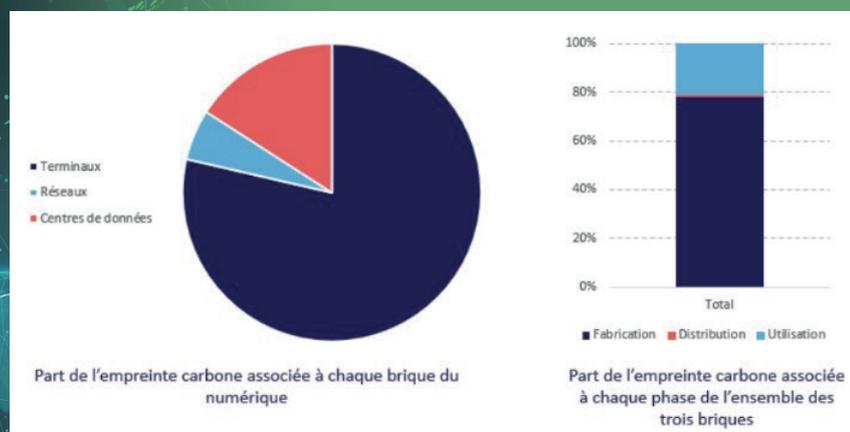
De **nombreuses réglementations** ont été adoptées pour favoriser la transition vers une économie circulaire, intégrant les enjeux numériques :

la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de février 2020, la loi climat et résilience d'août 2021, les lois visant à réduire l'impact environnemental du numérique de 2021, l'ordonnance visant à transposer les directives européennes relatives aux ventes de biens et contenus numériques. D'autre part, le gouvernement a publié en 2021 la feuille de route interministérielle Numérique et Environnement (FRNE) en cours de déploiement, en parallèle de nombreuses études.

## ÉTUDES ADEME<sup>5</sup> ET REXECODE

### SUR L'IMPACT DU NUMÉRIQUE ET SON APPORT À L'ENVIRONNEMENT

En 2019, l'ADEME indiquait que le numérique est aujourd'hui responsable de **4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)** et que la forte augmentation des usages laisse **présager un doublement de cette empreinte carbone d'ici 2025**. Selon une étude ADEME/ARCEP plus récente de janvier 2022, l'empreinte carbone du numérique est **majoritairement liée aux terminaux (79 %)** suivis par les centres de données (16 %) puis les réseaux (5 %).



Source : étude ADEME/ARCEP 19 janvier 2022

Par ailleurs, sur la base d'une **analyse coûts-bénéfices globale** comparant les avantages économiques et les coûts, notamment en termes d'émissions de GES, Rexecode démontre qu'un **large usage du numérique est favorable à la croissance économique française** et à l'augmentation du pouvoir d'achat, mais aussi au **découplage entre croissance et émissions de GES**. Cette étude précise par ailleurs que **l'empreinte carbone totale du numérique utilisé ou produit en France s'est nettement réduite en une décennie**, passant de 19MtCO<sub>2</sub>e en 2008 à 11MtCO<sub>2</sub>e en 2021.

Pour certains usages bien identifiés, la mise en œuvre de **solutions numériques** peut entraîner des **réductions d'émissions plus importantes que l'empreinte carbone mobilisée**. Parmi elles :

- la **substitution** entre usages numériques et usages « physiques » plus émetteurs,
- l'amélioration de l'**efficacité énergétique**, par exemple dans le secteur du bâtiment,
- la facilitation de la **décarbonation de l'énergie**, notamment dans la gestion des énergies renouvelables intermittentes<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Agence de la transition écologique

<sup>6</sup> Réseau intelligent : smart grids, etc.

## Regards croisés

## Vers une éducation à la sobriété numérique



Crédit photo : MINEFI

**Jean-Noël Barrot**

Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications

**Florence Ropion**Vice-présidente Numérique de la FIEEC  
Présidente de l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM)**1. POURRIEZ-VOUS NOUS RAPPELER LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ATTACHÉS AU NUMÉRIQUE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ?**

**JNB** Les dernières années ont permis d'introduire plusieurs dispositions sur les enjeux environnementaux concernant la gouvernance du secteur numérique, l'information des consommateurs, les obligations des distributeurs ou encore l'accroissement progressif de la durabilité des équipements. Il s'agit désormais de parvenir, grâce à une meilleure documentation des impacts environnementaux du numérique, à se doter d'**objectifs quantifiés** pour les différents enjeux, et de pouvoir **faire le lien avec ceux des autres secteurs** (industrie, tertiaire, etc.) et périmètres considérés. Aujourd'hui, on évalue que la consommation de biens et services du numérique en France représente **2,5% du total de l'empreinte carbone** de la France. Il existe un consensus sur la place prédominante des terminaux comme source d'impacts environnementaux, sensiblement devant les réseaux et les centres de données. La phase de fabrication des équipements (terminaux, serveurs, box, ...) représente 80% du total des impacts, quand la phase d'utilisation représente 20%. Parmi nos chantiers prioritaires, il y a l'**allongement de la durée de vie des équipements**, la poursuite du travail en matière d'**écoconception** et de développement des filières de **réparation et réemploi**.

**FR** Les enjeux réglementaires du numérique en matière environnementale sont multiples et la France dispose d'un arsenal législatif grandissant. Avec les lois AGEC de février 2020, Climat et Résilience d'août 2021, REEN de novembre 2021 ou la loi visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'ARCEP de décembre 2021, notre secteur fait face à une **importante multiplication de la réglementation** le concernant. Avant d'imaginer de nouvelles réglementations, il faut à présent prendre du recul et **se donner le temps d'évaluer l'impact et l'efficacité des dispositifs existants**. L'actuelle base réglementaire est solide et, même s'il est important de poursuivre les réflexions, il ne faut pas pour autant tomber dans la tentation qui consisterait à doubler, voire tripler, des mesures similaires.



**L'impact positif du numérique sur d'autres secteurs (...) mérite d'être évalué précisément**

Les enjeux réglementaires se situent également à l'échelle européenne, dans la mesure où les produits numériques sont des produits internationaux. Les récents événements, qu'il s'agisse de la crise sanitaire ou de la guerre en Ukraine, nous ont démontré à quel point le marché unique nécessite une **approche européenne globale et cohérente** pour être abordé de manière efficiente.

## 2. QUELS SONT LES PRINCIPAUX MOYENS DE PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE TOUJOURS PLUS « EFFICACE » ÉCOLOGIQUEMENT ?

**FR** Le principal levier est de **communiquer sur les bonnes pratiques** de la profession, des industriels ainsi que des utilisateurs. Communiquer également sur les **innovations** qui permettent aux produits d'avoir des impacts environnementaux de plus en plus faibles, mais encore trop peu connues par le public ou les administrations. Dans le secteur informatique, par exemple, certains constructeurs développent des **solutions d'optimisation du parc d'équipements numériques par l'intelligence artificielle** ou des gammes de produits professionnels entièrement repensées pour avoir une empreinte carbone réduite. Dans le secteur de l'impression, les **systèmes de numérisation et d'archivage** sont en train de révolutionner la filière en baissant drastiquement la consommation de papier. L'**étiquetage énergétique** mis en place entre autres sur les monitors et les téléviseurs, contribue quant à lui à la réduction de la consommation énergétique et amène les consommateurs à privilégier les modèles les moins énergivores.

Depuis la loi AGEC, les consommateurs sont au cœur de la démarche de prise de conscience environnementale car la loi demande qu'ils soient informés de l'ensemble des qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent, afin de pouvoir choisir les plus vertueux. C'est pourquoi, il est important d'entamer et **maintenir un dialogue avec les consommateurs**, afin de leur fournir des informations justes et éclairantes et de leur permettre d'en saisir pleinement la portée.

**JNB** On voit bien aujourd'hui que les enjeux environnementaux du numérique sont d'autant plus prégnants et incontournables qu'ils concernent la vie quotidienne privée et professionnelle de tous les citoyens. Un des principaux leviers de promotion d'un numérique plus efficace en matière environnementale est la **diffusion de l'information** relative aux impacts environnementaux et sanitaires du numérique, ainsi que les **bonnes pratiques** permettant de les limiter auprès des utilisateurs : étudiants, consommateurs, organisations, etc.

## 3. COMMENT VOYEZ-VOUS LA COOPÉRATION ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET L'INDUSTRIE POUR ENCOURAGER L'INNOVATION ET ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS CONCRÈTES ?

**JNB** Cette coopération est **fondamentale** afin de faire converger la transformation numérique et écologique. Elle est d'ailleurs à l'œuvre dans le cadre des travaux relatifs à la sobriété énergétique où des engagements forts furent pris, dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement et les objectifs normés à l'échelle européenne. Nous avons constaté le même volontarisme dans le cadre de l'exercice de planification écologique auquel nous nous astreignons depuis plusieurs semaines. **Les acteurs ont d'ores et déjà répondu présents.** Diminution de la consommation d'énergie d'ici deux ans, partage et amplification des évolutions technologiques les plus récentes, participation à l'objectif de réduction des émissions de GES de 55% d'ici à 2030, exercice filière par filière de quantification et de maîtrise : **les objectifs sont multiples et protéiformes.**

Pour y répondre, la coopération doit être permanente et ouverte, par pragmatisme et afin de coller aux réalités du territoire et de ses acteurs économiques. C'est ce que nous avons entamé dès l'été dernier en associant les parties prenantes au sein du groupe de travail sur la sobriété « Numérique et Télécommunications ». C'est une démarche très concertative que nous poursuivons avec le lancement du Haut Comité pour le numérique écoresponsable, dans le cadre de France Nation Verte. L'un des premiers rendus sera la feuille de route de décarbonation du numérique, pilotée par les acteurs eux-mêmes, qui précisera la contribution du secteur pour mettre en évidence les solutions industrielles, technologiques et de sobriété nécessaires à la réduction de l'empreinte carbone du numérique.

**FR** Cette coopération entre les pouvoirs publics et l'industrie existe et porte d'ores et déjà ses fruits. Qu'il s'agisse de la feuille de route de décarbonation, pour laquelle l'AFNUM pilote le groupe de travail sur les terminaux, ou de la mise en place d'un groupe de travail environnement au sein du Comité stratégique de filière Infrastructures Numériques, la collaboration est excellente et repose sur une **véritable démarche collaborative.** Le **format « bottom up »**, choisi par les administrations pour impliquer les filières et profiter de leurs connaissances sectorielles, est **très efficace.** Un autre axe de travail vise la formation, tant initiale que de reconversion, pour répondre aux besoins de l'industrie du numérique tout en valorisant la mixité et l'inclusion pour bâtir une société plus équitable. La **mesure des externalités positives du numérique** est un sujet qui doit également réunir l'industrie et les pouvoirs publics. L'impact positif du numérique sur d'autres secteurs pour optimiser les process industriels, la mobilité, les transports, les flux d'énergie, les bâtiments ou l'agriculture, mérite d'être évalué précisément. Plus globalement, il est nécessaire de **mieux appréhender l'impact des usages numériques** – flux vidéo et informatiques, stockage et transfert massif de données, monitoring des flux, etc. – afin de construire à horizon 2030 et 2050 des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale réalistes.



La coopération doit être permanente et ouverte

## LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE DU NUMÉRIQUE

En octobre 2022, un rapport d'information a été présenté sous l'égide des rapporteurs Vincent Thiébaud et Antoine Villedieu pour dresser un bilan de la mise en application des lois du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France et du 23 décembre 2021 visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Dans ce rapport, les auteurs recensent différents travaux consacrés à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique :

- Une **feuille de route de décarbonation du numérique** qui sera publiée en avril 2023, en application de l'article 301 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Cela s'inscrit dans une véritable **planification écologique du numérique**, co-construite entre les représentants des filières des secteurs les plus émetteurs et les pouvoirs publics. En novembre 2022, la FIEEC a d'ailleurs participé à la réunion de lancement présentant les groupes de travail pilotés, pour la grande majorité, par nos adhérents sur : les terminaux, les data center, la sobriété et les usages, les réseaux ou la contribution du numérique à la décarbonation des autres secteurs.
- Une **stratégie d'accélération du verdissement du numérique** qui s'inscrit dans France 2030.<sup>7</sup> Le Commissaire Général du Développement Durable a par ailleurs lancé début 2022 un appel à manifestation d'intérêt dédié **au numérique responsable dans le cadre des investissements d'avenir**.
- La publication à venir du deuxième volet de **l'étude conjointe ADEME/ARCEP<sup>8</sup> sur la trajectoire des émissions de GES du secteur du numérique**.

## LA MULTIPLICATION DES INSTANCES EN PLACE

### France Nation Verte

Le Gouvernement a lancé en 2022 France Nation Verte, un plan d'actions comprenant 22 chantiers opérationnels dont le numérique responsable. La planification écologique doit intégrer toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact direct sur la vie des Français à horizon 2030 et 2050 : mieux se déplacer, mieux protéger et valoriser nos écosystèmes, mieux se nourrir, mieux produire, mieux se loger et mieux consommer.

### Haut comité numérique écoresponsable

La feuille de route décarbonation du numérique et la Stratégie d'accélération numérique écoresponsable de France 2030 seront pilotées par le Haut Comité national pour un numérique écoresponsable établi par les ministres Christophe BÉCHU, en charge de la Transition écologique et la Cohésion des territoires et Jean-Noël BARROT, chargé de la Transition numérique et des Télécommunications. Quatre objectifs seront poursuivis : généraliser la sobriété, rendre les terminaux plus durables, mettre en place des infrastructures efficaces et raisonnées, favoriser le verdissement du numérique au niveau local.

### Conseil national de l'économie circulaire (CNEC)

Le CNEC, instance de dialogue en matière d'économie circulaire, a mis en place un groupe de travail « Économie circulaire et numérique ». Le co-pilotage est assuré par Lise Breteau, avocate au barreau de Paris et membre de Green It, et Anne-Charlotte Wedrychowska, directrice Économie circulaire et RSE de la FIEEC. Créé en novembre 2021, il est chargé de dresser un état des lieux des enjeux et actions, françaises et européennes, engagées dans le secteur du numérique depuis 2018 et d'identifier les leviers d'actions pour accélérer cette dynamique.

<sup>7</sup> Le plan « France 2030 », doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir, dont la moitié des financements sont destinés à des acteurs émergents, et la moitié aux actions de décarbonation. Il poursuit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre et mieux produire, à l'horizon 2030.

<sup>8</sup> Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

## QUELQUES EXEMPLES D'USAGE DU NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un numérique plus responsable doit se focaliser en priorité sur les **actions d'évitement** et **de réduction** sans oublier de réduire les possibles effets rebond. Pour se faire, **notre profession a développé une expertise reconnue** depuis de nombreuses années qui vient accompagner le renforcement des exigences environnementales françaises et européennes sur les produits.

Parmi les apports des technologies numériques à la transition écologique, citons :

- Le **jumeau numérique**, ou modèle numérique d'un objet ou d'un processus, qui reproduit le comportement d'un système réel. L'industrie l'utilise pour surveiller, maintenir et optimiser ses machines et ses produits. Au-delà de ces apports, le jumeau numérique a des effets bénéfiques sur l'environnement<sup>9</sup>,
- Les **solutions digitales de contrôle du bâtiment**<sup>10</sup>, contribuent également à la transition écologique en **réduisant la consommation énergétique de l'ordre de 30% en moyenne** et en répondant aux objectifs et moyens ambitieux consacrés à la rénovation du parc tertiaire public de l'État et des Collectivités.

Par ailleurs, certains adhérents de la FIEEC ont été parmi les premiers à recevoir le **label « CO2 Measured » de Carbon Trust**<sup>11</sup> concernant l'**empreinte carbone des semi-conducteurs**. Grâce à ces **usines plus responsables** en 2020, il y a eu :

- 1,3 millions de tonnes d'émissions carbone en moins,
- 10 millions de tonnes d'eau économisées,
- 35 000 tonnes de déchets en moins grâce à des matériaux écologiques et moins d'emballages.

Enfin, la **digitalisation des ports** grâce à l'intelligence artificielle permet également :

- d'économiser 2,5 millions d'euros par an grâce à l'optimisation de l'accostage des navires,
- d'améliorer la productivité de 25% grâce à la 5G,
- de réduire de 8,2% d'émission de CO2 par terminal<sup>12</sup>.

### À RETENIR

#### QUELQUES CONDITIONS DU SUCCÈS DE LA CONVERGENCE DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Une **identification claire de la chaîne de valeur** pour une prise en compte globale, pertinente et coordonnée du sujet avec une approche différenciée selon les types d'équipements,
- Des **indicateurs de suivi** basés sur un état des lieux permettant de mesurer les impacts, positifs comme négatifs, partagés par l'ensemble des parties prenantes,
- Rendre l'**utilisateur acteur de la transition**, en lui donnant les clés pour comprendre et agir efficacement. L'éducation au numérique dès le plus jeune âge est également essentielle, et notamment sur la réparation ou le marché de seconde main.
- Une **coopération public-privé renforcée**, en s'appuyant sur l'expertise de l'ensemble des parties prenantes du secteur numérique.

Pour plus d'informations, contactez [omouret@fieec.fr](mailto:omouret@fieec.fr)

<sup>9</sup> Optimisation des ressources et réduction des déchets (pas de fabrication de prototype, tout est virtuel) ; réduction des besoins de déplacement des salariés sur les sites et donc diminution des émissions de GES

<sup>10</sup> Pilotage des équipements techniques couplé à la prise en compte des usages

<sup>11</sup> Étiquette d'empreinte carbone du produit | Le Carbon Trust

<sup>12</sup> Discours de Joyce Bliëk, directrice des solutions d'affaires numériques du port de Rotterdam, durant la conférence Smart Digital Ports of the Future en 2019

# Numérique

## NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENT

### La stratégie numérique responsable, c'est maintenant !



AFNUM  
Alliance Française des Industries du Numérique



Après la publication fin 2021 de deux lois dédiées à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique (lois REEN), les pouvoirs publics ont inauguré en novembre 2022 le **Haut comité pour un numérique écoresponsable**. Sous la houlette des ministres Christophe Béchu et Jean-Noël Barrot, cet organe de gouvernance va permettre d'encadrer la multitude des travaux sur le sujet Numérique et Environnement.

Parmi les nouveaux chantiers, celui de **la décarbonation** est l'un des plus importants. A cet effet, l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM) a été sollicitée, aux côtés de la Fédération française des Télécoms et de France Data Center, pour piloter conjointement avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et le Commissariat général au développement durable (CGDD) les travaux d'une feuille de route de décarbonation pour l'ensemble du secteur numérique. L'AFNUM a donc lancé son **groupe de travail sur les terminaux** dont les travaux se poursuivent jusque fin mars 2023, date de publication de la feuille de route finale. Suivant une approche du cycle de vie, les thématiques abordées sont multiples : extraction et sourcing des matières premières, phase de fabrication, transport et logistique, phase d'utilisation et fin de vie des équipements. Sans oublier le travail d'inventaire des textes sur le sujet, pour répertorier les normes existantes et les sujets à approfondir dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone du numérique.

D'autres chantiers majeurs demanderont une attention accrue, comme la publication début 2023 d'une stratégie d'accélération pour un « verdissement du numérique » pilotée par la DGE. La question de la sobriété énergétique restera donc au cœur du débat public dans les mois à venir !

## CYBERSÉCURITÉ

### Avis de tempête dans les hôpitaux : comment se protéger ?



Le Club Cyber-OT du GIMELEC partage un [guide de sensibilisation aux enjeux de la Cybersécurité dans les Hôpitaux](#) axé sur les systèmes techniques hospitaliers. L'actualité démontre régulièrement à quel point les hôpitaux sont des cibles de choix pour des cyberattaques. Une fois la crise passée, la première réaction consiste généralement à sécuriser les systèmes d'information ainsi que les données des patients.

Les **systèmes techniques**<sup>13</sup> de **sécurité incendie**, de **gestion technique du bâtiment** ou encore les **équipements biomédicaux** sont pourtant **critiques**, et leur dysfonctionnement peut gravement désorganiser un hôpital voire engendrer un risque vital. Face au besoin de pédagogie, les membres du Club Cyber-OT du GIMELEC se sont mobilisés pour réaliser ce guide qui détaille les risques

associés à de telles attaques, et propose une série d'analyses sur les architectures techniques et les **principales mesures de sécurité à mettre en œuvre**. Il ouvre également le débat en listant **dix vulnérabilités et/ou mauvaises pratiques** les plus communément rencontrées.

S'il possède ses spécificités, un hôpital partage également plusieurs systèmes techniques avec d'autres typologies de bâtiments tertiaires, comme les systèmes de gestion technique du bâtiment ou de sécurité. Ce guide concerne donc le plus grand nombre, au-delà du seul monde hospitalier !

Consultez le premier guide sur les enjeux généraux de la cybersécurité OT (juin 2022) sur [gimelec.fr](http://gimelec.fr)

<sup>13</sup> « Operational Technologies » ou OT en anglais

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

### Tous unis autour des enjeux digitaux

Instance d'échanges et d'élaboration des positions de la FIEEC sur l'ensemble des grands enjeux numériques<sup>14</sup>, la **Commission Numérique** regroupe les représentants des syndicats professionnels de la FIEEC concernés par la transformation numérique.

En septembre 2022, elle a eu le privilège d'accueillir le directeur de projets Électronique à la Direction Générale des Entreprises (DGE), Simon Alcayna, pour échanger sur la stratégie Électronique 2030 élaborée dans le cadre de France 2030 ou encore le European Chips Act. Elle a aussi reçu Marc JAMET, directeur 5G et réseaux du futur de la DGE, sur la stratégie d'accélération 5G et des réseaux numériques du futur autour des dispositifs de soutien « France 2030 ».

La prochaine Commission Numérique, qui se tiendra le 21 mars 2023, recevra Emmanuel PERSECHINI, référent Industrie à l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour présenter les grandes initiatives françaises et européennes en matière de cybersécurité, en particulier la directive NIS 2 récemment approuvée au niveau européen.

## COLLOQUE SUR L'AVENIR DE LA TNT

### Une journée pour faire valoir son universalité



L'édition 2022, organisée par l'AFNUM en partenariat avec Smart Intégrations Mag, a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur audiovisuel autour de la **modernisation de la télévision numérique terrestre (TNT)**.

Ce mode de diffusion est aujourd'hui le **moins énergivore** et donc le plus adapté à l'atteinte des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du secteur. Ainsi, la mise en œuvre de l'indice de réparabilité, et prochainement de durabilité, souligne la maîtrise croissante de l'impact environnemental des fabricants de téléviseurs. Les **innovations présentées** par les adhérents de l'AFNUM en matière d'image, de son, d'interactivité et de facilité d'usage en sont une belle illustration. Ce colloque a également été l'occasion de lancer un **appel** aux pouvoirs publics et aux éditeurs à s'engager dans la **diffusion de services en ultra haute définition (UHD)**, à ce jour indisponibles pour les téléspectateurs, en vue des Jeux olympiques de 2024.

## GREEN TECH FORUM

### La 2<sup>ème</sup> édition fait le plein !



En décembre 2022, l'AFNUM a eu le plaisir d'être partenaire du Green Tech Forum, dédié à la **réduction de l'empreinte environnementale du numérique**. Porté par l'initiative Planet Tech'Care, il accompagne les entreprises et acteurs publics qui souhaitent intégrer le numérique dans leur trajectoire environnementale et soutient les acteurs de la formation dans le développement de compétences en matière de numérique responsable. Une occasion unique de présenter les **solutions innovantes du secteur** pour **réguler l'empreinte du numérique lui-même** mais aussi **permettre aux autres secteurs** (agriculture, transport, bâtiment, industrie) **de rénover leurs pratiques**.

Le directeur des affaires techniques et réglementaires de l'AFNUM, Philippe de Cuetos, y a d'ailleurs présenté les avancées de la France en matière de régulation environnementale du numérique. Rendez-vous l'an prochain pour une 3<sup>ème</sup> édition, encore plus ambitieuse, pour avancer vers un numérique soutenable !

<sup>14</sup> Données, intelligence artificielle, cybersécurité, infrastructures, compétences numériques...

## TRÈS HAUT DÉBIT

### Ça bouge pour la Fibre optique

objectif  
fibre



Objectif Fibre, la plateforme interprofessionnelle des acteurs de la fibre optique dont la FIEEC est membre fondateur, poursuit sa mobilisation pour accompagner le **déploiement de réseaux de fibre optique de qualité, opérable et pérenne** dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (THD).

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, on comptait **32 millions de locaux éligibles aux offres FttH<sup>15</sup>**. L'appropriation de la fibre par nos concitoyens continue également de progresser avec **20 millions d'abonnements THD** en France dont 16,3 millions d'abonnement FttH<sup>16</sup>.

En matière de bonnes pratiques professionnelles, un **guide sur les locaux individuels** sera publié au **1<sup>er</sup> trimestre 2023** suivi de la version digitale et d'un **événement** de présentation des travaux, couplé à une visite sur site. Des travaux d'optimisation du site Internet sont également en cours pour accroître la visibilité d'Objectif fibre, notamment sur les réseaux sociaux.

En matière de **formation**, le centre AFPA Chevigny Saint-Sauveur a nouvellement été référencé et trois autres centres ont été renouvelés : AFPA Périgueux-Boulazac, GRETA Midi-Pyrénées Ouest, AMEP CFA-BTP. Par ailleurs, les travaux de l'EDEC Infrastructures numériques sur la qualité des formations se poursuivent ainsi que ceux liés à la normalisation.

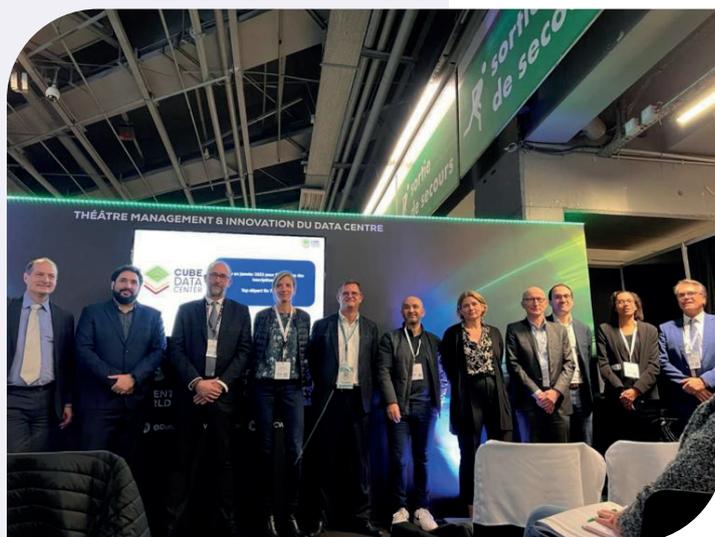
## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

### Le héros du numérique responsable est un CUBE

GIMELEC  
Nous décuplons les énergies

Vous connaissez peut-être le **championnat de France des Économies d'Énergie** qui rassemble les **challenges CUBE** à destination des **bâtiments tertiaires** ? Ces compétitions permettent d'accélérer la sobriété énergétique avec un principe simple pour les candidats : faire le maximum d'économies d'énergie pendant un an en optimisant le pilotage de leurs installations industrielles. En 2023, une nouvelle catégorie de compétiteurs, parrainée par le GIMELEC, voit le jour : **CUBE DataCenter**, pour les as des centres de traitement de données<sup>17</sup>. Le concours est ouvert à tous les propriétaires, utilisateurs, exploitants de centres de traitement de données.

Infos et inscriptions sur  
[championnatdefrancedeseconomiesdenergie.org](http://championnatdefrancedeseconomiesdenergie.org)



15 « Fiber to the Home » ou Fibre optique jusqu'au domicile / + 2 millions sur 12 mois

16 + 0,8 million en un trimestre

17 Datacenters, salles informatiques, etc.

# Bâtiment

## RÉSEAU NUMÉRIQUE

### Assez des problèmes de connexion ? #LaBonneInstallation

ENSEMBLE  
**ignes**  
DONNONS VIE  
AU BÂTIMENT

IGNES et Promotelec s'associent pour sensibiliser les Français sur l'importance de la qualité du réseau numérique du logement pour avoir une bonne connexion internet. Selon OpinionWay, 45 % des personnes qui travaillent ou étudient sont gênées par leur connexion internet à domicile. Face à cette problématique, les Français ont aujourd'hui un seul réflexe : appeler leur opérateur téléphonique. Pourtant, dans certains cas, selon la configuration du logement ou le nombre de personnes dans le foyer, il est essentiel de **créer un nouveau réflexe : appeler un installateur électrique**, capable d'installer des solutions, diffusant de façon performante et stable, le Très Haut Débit dans plusieurs pièces.

De novembre à février, une **campagne digitale** a été initiée pour aider les consommateurs à comprendre l'**intérêt** et les **bénéfices d'un réseau numérique**, pour des usages numériques en Wifi (smartphone, tablette...) ou en filaire (TV, console de jeux...), avec une qualité de connexion optimale.

Retrouvez les messages et [vidéos pédagogiques](#) diffusées sur les réseaux sociaux d'IGNES (Twitter, LinkedIn, Facebook...) mettant en scène des situations du quotidien.



Jeux vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=leuYffITs0>



Télétravail : <https://www.youtube.com/watch?v=03dVh2jrBJM>

## PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE

### Les écogestes, ça se programme !

En raison des tensions qui peuvent survenir sur le système électrique cet hiver, IGNES, le GIMELEC et RTE ont organisé le 7 décembre 2022 une conférence de presse pour expliquer aux Français comment **automatiser les écogestes techniques**, grâce aux **solutions de pilotage** énergétique et numérique. Des **fiches pédagogiques** ont également été réalisées pour prodiguer des conseils adaptés aux différentes typologies de bâtiments.

A cette occasion, Xavier Piechaczyk, président de RTE a insisté sur l'**importance des solutions connectées dans les bâtiments** : « Il faut mettre en œuvre des solutions technologiques pour gagner en efficacité. Ça passe par **le thermostat connecté, la prise connectée** qui pourront être déclenchés avec le scénario Ecowatt programmé à l'avance et ainsi gagner en sobriété les jours de grandes tensions ».

**GIMELEC**  
Nous décuplons les énergies

ENSEMBLE  
**ignes**  
DONNONS VIE  
AU BÂTIMENT

David Descamps, Directeur Général de Legrand France qui représentait Benoît Coquart, président d'IGNES, a précisé que « *programmer de manière automatique la réduction de température du chauffage à 19°C la journée et 16°C en cas d'absence, ou la nuit, ou encore l'extinction des appareils en veille, favorise au moins 20 % d'économies d'énergie. Pourtant, seuls 12% de logements disposent de solutions de pilotage* ».

Laurent Bataille, Président de Schneider Electric et du GIMELEC a ajouté : « Vous pouvez dans un bâtiment de +1000 m<sup>2</sup> installer une GTB (Gestion Technique du Bâtiment). **Seuls 6% des bâtiments tertiaires sont équipés**. Il y a un vrai enjeu de déploiement de ces technologies qui s'installent rapidement sans gros travaux ».

Retrouvez le [dossier de presse](#) sur [ignes.fr](#)

## INTERCLIMA

### Une édition 2022 couronnée de succès !

C'était visible à l'œil nu : les visiteurs se sont déplacés en masse pour le **grand retour du salon Interclima** à la Porte de Versailles à Paris, du 3 au 6 octobre 2022. Désormais, ce sont les chiffres qui confirment cette première bonne impression pour le salon appartenant aux adhérents d'Uniclimate. Le verdict officiel vient de tomber : 42 500 visiteurs ont fait le déplacement (+41 %) et le salon a été fréquenté au total par 55 496 personnes pendant les 4 jours.

Interclima confirme donc son statut d'**événement national**, avec 59 % des visiteurs Français venant d'ailleurs que de l'Île-de-France. Au top 5 des régions figurent l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts de France, la Nouvelle Aquitaine, les Pays de la Loire et Provence-Alpes côte d'Azur.



### En route vers Renodays 2023 et Interclima 2024

Le transfert des 3 salons du Mondial du Bâtiment<sup>18</sup> à Paris Porte de Versailles est donc acquis et la prochaine édition d'Interclima aura lieu en octobre 2024. Dans l'intervalle, l'organisateur du salon RX France travaille sur un projet de **forum de la rénovation énergétique** baptisé Renodays. Celui-ci est prévu pour les 12 et 13 septembre 2023 dans le pavillon 6 du Parc des expositions de Paris Porte de Versailles. Il concerne tous les acteurs du bâtiment, du gros œuvre aux corps d'état techniques. Il y sera question des enjeux de la rénovation dans les logements : comment lever les freins et changer d'échelle...

#### + 15 % de visiteurs au Mondial du bâtiment en 2022 :

- 3 salons : Batimat, Idéobain et Interclima
- 1 720 exposants, 140 leaders, nouveaux exposants en hausse (+ 45 %)
- 111 748 visiteurs
- 59 % de visiteurs hors région parisienne

## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

### Préfigurez votre projet de rénovation énergétique en quelques clics !

A l'heure du plan de sobriété lancé par le gouvernement, la hausse des prix de l'énergie constitue un défi majeur pour les collectivités. C'est pour y faire face que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et les acteurs de la filière du pilotage des bâtiments (GIMELEC, FFIE, IGNE, SBA, SERCE) ont développé l'**outil PERF-ACTEE**. Disponible gratuitement en ligne, ce guide pédagogique permet aux territoires d'identifier les solutions d'économies d'énergie rapides et adaptées à leur contexte local.

Consultez le guide interactif sur le site [perfactee.fr](http://perfactee.fr)



## PERF-ACTEE

Guide interactif des solutions de pilotage énergétique et numérique des bâtiments

Découvrez les solutions d'économie d'énergie les plus adaptées à votre situation

JE COMMENCE MA SIMULATION

JE REPRENDS MA SIMULATION

Accédez directement à la bibliothèque de solutions



## RSE

## DIRECTIVE CSRD

**Nouveau rapport de durabilité : quelles conséquences pour les entreprises ?**

Le 16 décembre 2022, la Commission européenne a publié au Journal officiel de l'Union européenne la nouvelle directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, dite [directive CSRD](#)<sup>19</sup>, entrée en vigueur le 5 janvier 2023. Elle vise à **renforcer les obligations de reporting extra-financier** en introduisant la nécessité, pour toutes les grandes entreprises, de fournir des informations plus détaillées sur l'impact environnemental et social.

Ces nouvelles exigences s'appliqueront aux **entreprises qui dépassent 20 millions de total de bilan, 40 millions de**

**chiffre d'affaires net et 250 salariés**. Contrairement au droit français actuel, les sociétés par actions simplifiées (SAS) seront donc **concernées** par l'obligation.

Les PME qui «**sont des entités d'intérêt public**», **principalement des entreprises cotées**, seront aussi progressivement **concernées**. La France devra en revanche décider, lorsqu'elle transposera la directive, si elle souhaite limiter l'obligation de reporting aux seules PME cotées ou si certaines non cotées mais «d'intérêt public» doivent être concernées. Seules les microentreprises sont exclues totalement de l'obligation.

**POUR ALLER PLUS LOIN**

Les entreprises concernées par la directive devront communiquer dans leur rapport de gestion des informations « qui permettent de comprendre les incidences de l'entreprise sur les questions de durabilité, ainsi que les informations qui permettent de comprendre la manière dont les questions de durabilité influent sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise ».

Un reporting simplifié est prévu pour les PME.

Les données du reporting devront répondre à un nouveau cadre en cours de rédaction, celui des normes Efrag, du nom du groupe consultatif qui, à la demande de la Commission, a travaillé à ces normes parallèlement aux travaux législatifs. Les principales normes devront être publiées « au plus tard le 30 juin 2023 » par la Commission européenne sous la

forme d'actes délégués, indique la directive. Une deuxième salve d'actes délégués est prévue « au plus tard le 30 juin 2024 », elle concernera « les informations complémentaires »<sup>20</sup> et les informations « spécifiques » aux différents secteurs d'activité.

Le calendrier de déploiement du règlement tel qu'il est prévu :

- Grandes entreprises cotées : reporting en 2025 sur l'exercice 2024
- Autres grandes entreprises : reporting en 2026 sur l'exercice de 2025
- PME cotées : reporting en 2027 sur l'exercice 2026
- Entreprises de pays tiers générant un chiffre d'affaires net de plus de 150 M dans l'Union : reporting en 2029 sur l'exercice 2028.

<sup>19</sup> Pour Corporate Sustainability Reporting Directive

<sup>20</sup> Notamment celles des entreprises de pays tiers

# Développement durable

## TAXONOMIE

### La plateforme finance durable publie son dernier rapport

En novembre 2022, la Plateforme sur la finance durable européenne a remis un [rapport complémentaire](#) à celui de mars dernier visant à fournir des conseils supplémentaires sur la méthodologie et les critères de sélection technique pour les objectifs climatiques et environnementaux de 24 activités économiques complémentaires. Ce dernier fournit notamment un **cadre méthodologique** pour décrire les activités habilitantes qui contribuent de façon substantielle aux objectifs climatiques et environnementaux de la taxonomie de l'Union Européenne (UE).

Très attendu par le secteur électrotechnologique, il vient reconnaître que les équipements électriques haute, moyenne et basse tension peuvent être qualifiés comme habilitants au titre des objectifs climatiques<sup>21</sup> ce que nous appelons de nos vœux et pour lequel nous avons mobilisé les

pouvoirs publics à plusieurs reprises. De même, l'inclusion des activités « It/Ot data-driven solutions and software » en tant que contribution substantielle à certains objectifs environnementaux est une première étape qu'il conviendra de compléter afin que les solutions hardware/logicielles soient mieux représentées dans la taxonomie.

Si nous saluons ce travail, nous devons désormais prendre le temps de faire une **évaluation précise des critères proposés** afin de s'assurer que les activités concernées soient bien éligibles et alignées.

Ces deux rapports serviront de base de travail à la Commission Européenne pour la rédaction de son futur acte délégué, annoncé pour mi-2023.

## TAXE CARBONE AUX FRONTIÈRES

### Ce qu'il faut retenir

Le 14 décembre 2022, les négociateurs du Conseil et du Parlement européen sont parvenus à un accord de nature provisoire sur le **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)** qui va de pair avec la réforme du marché des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS).

Les points à retenir :

#### Phasage de la mise en œuvre :

- **2023-2025 : phase de transition** à compter d'octobre 2023, consistant à une obligation de déclaration des émissions liées aux produits importés, sans achat de certificats.
- **A partir de 2026, jusqu'à fin 2033** : entrée en vigueur progressive du MACF au rythme de la suppression progressive des quotas gratuits d'émission pour les sites européens dans le cadre de l'ETS.
- **En 2034, le MACF sera pleinement opérationnel.**

#### Périmètre du dispositif :

- Initialement : fer et acier, ciment, engrais, aluminium, électricité,
- Ajout de l'hydrogène, ainsi que certains précurseurs, et d'un **nombre limité de produits aval**<sup>22</sup>,

- L'objectif est d'inclure tous les **secteurs/produits couverts par l'ETS d'ici 2030**,
- **Concernant les produits avals** : avant la fin de la période de transition, la Commission produira une évaluation pour éventuellement étendre le champ d'application à d'autres produits présentant un risque de fuite de carbone, y compris les produits chimiques organiques de base et les polymères.

**D'ici la fin 2027, la Commission procédera à un examen complet du MACF**, y compris une évaluation des progrès réalisés dans les négociations internationales sur le changement climatique, ainsi que l'impact sur les importations en provenance des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

**La FIEEC souligne que cet accord provisoire présente d'importantes lacunes** quant à la préservation de la compétitivité des industries avals européennes mais aussi des exportations des produits soumis à l'ETS et pour lesquels les quotas gratuits vont diminuer. La mobilisation de la profession reste entière sur ce dossier.

<sup>21</sup> Selon certains critères techniques

<sup>22</sup> Certains produits contenant une part significative – environ 90% – d'acier, fer et aluminium

## LOI AGECE

### Bonus pour réparer les appareils électriques et électroniques ménagers

Depuis le 15 décembre 2022, les consommateurs peuvent bénéficier d'un **soutien financier** pour réparer certains types d'appareils électriques et électroniques – 31 à ce jour – dans le cadre de la mise en œuvre du fonds réparation par les éco-organismes Ecosystem et Ecologic. Issu de la loi AGECE, ce dispositif vise à inciter les Français à **recourir plus systématiquement à la réparation** lorsque leur appareil est en panne au lieu d'acheter un appareil neuf. Réparer les équipements électriques et électroniques permet de prolonger leur **durée de vie** et donc de **lutter contre l'épuisement des ressources naturelles**. En effet, c'est la phase de fabrication d'un appareil qui a le plus d'impact sur l'environnement, de 60 à 80% selon les appareils.

Pour en bénéficier :

- L'équipement doit faire partie de la **liste des 31 familles** éligibles,
- Il ne doit pas être couvert par une garantie légale, commerciale ou une assurance,
- Il faut se rendre chez un réparateur labellisé QualiRépar.

Le **périmètre de produits éligibles s'élargira en 2024 puis 2025**. L'enveloppe globale du fonds réparation, définie par les pouvoirs publics, s'élève à 410 millions d'euros sur 6 ans, répartie entre Ecosystem et Ecologic.



## INFORMATION DU CONSOMMATEUR

### Fiche relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les entreprises qui mettent sur le marché national **plus de 25 000 unités de produits générateurs de déchets** à destination des ménages et qui réalisent **plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires** doivent fournir une information sur les qualités et caractéristiques environnementales de leurs produits, de leurs emballages et de leur notices et manuels d'utilisation.

A ce jour, de nombreuses imprécisions demeurent concernant la mise en œuvre de ce texte, et notamment l'absence de méthodologie de calcul et de définitions. Une [foire aux questions](#), mise à jour en décembre 2022, vient apporter quelques éclairages complémentaires :

- **Concernant les critères liés « aux primes et pénalités »** : les fabricants disposent d'un **délai de 3 mois** à compter de la date de publication d'un arrêté fixant les critères susceptibles de faire l'objet de primes ou de pénalités pour une filière REP donnée, pour implémenter cette information dans leurs « fiches produits »,

- **Le critère « Recyclabilité »** : une période de tolérance dans les contrôles sera appliquée, **jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023**, pour la transmission par les éco-organismes des méthodes de calcul de la recyclabilité. Les fabricants disposeront à compter de la date de transmission de la méthodologie de calcul d'un délai de 3 mois maximum pour implémenter cette information dans leurs « fiches produits »,
- **Le critère relatif à la « présence de substances dangereuses »** : une période de tolérance dans les contrôles sera appliquée, **jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023**, s'agissant des contrôles sur l'obligation d'information sur les substances dangereuses.

## PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

### La filière REP est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023!

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 a créé une **nouvelle filière de responsabilité élargie du producteur relative aux produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment** destinés aux ménages ou aux professionnels, **dite REP PMCB**. Le dispositif réglementaire est désormais finalisé et les éco-organismes ont été agréés par les pouvoirs publics. Initialement prévue pour le 1er janvier 2022, la filière est finalement entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

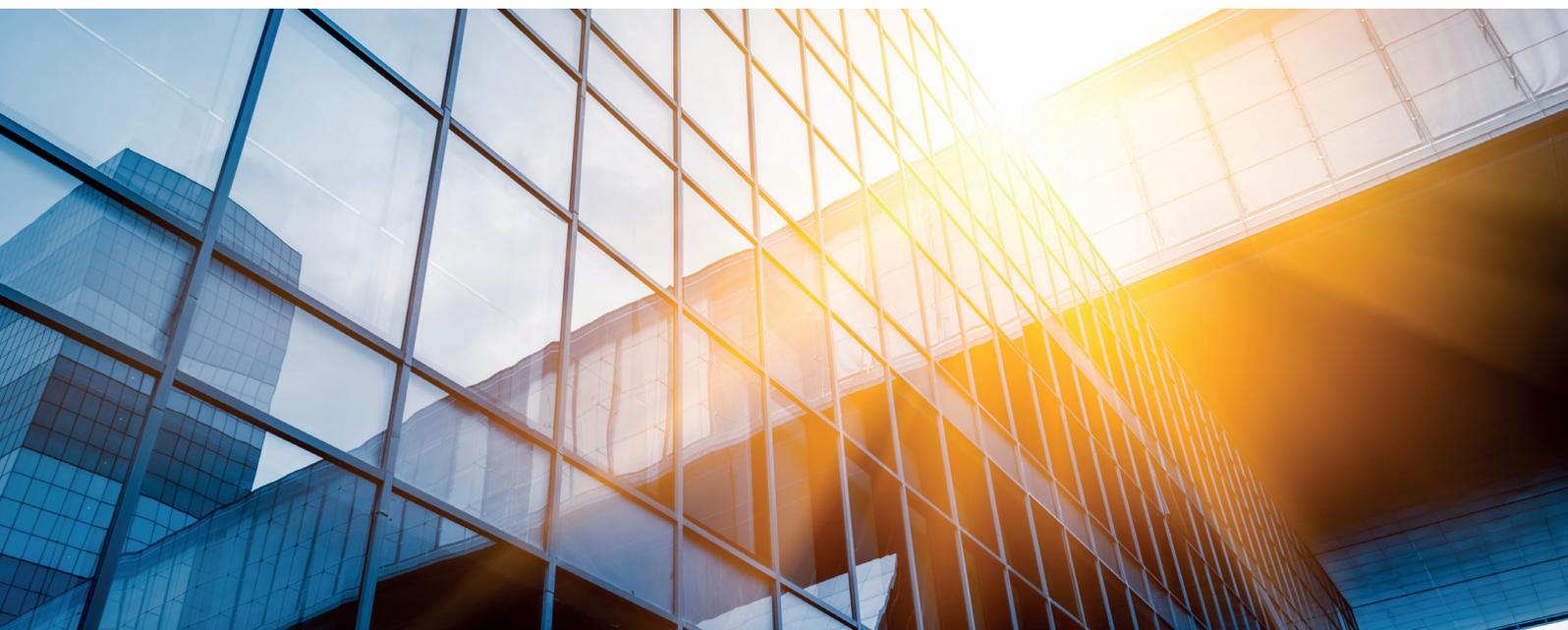
Cette filière représente un enjeu économique important pour un certain nombre d'industriels de notre secteur qui vont devoir se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation et pour ce faire, choisir d'adhérer à un éco-organisme agréé ou mettre en place un système individuel, à titre dérogatoire.

Pour les produits du périmètre FIEEC relevant de cette nouvelle filière REP, **trois éco-organismes** peuvent vous permettre de répondre à vos obligations : Ecomaison (ex-Ecomobilier), Valdéla et Valobat. Afin d'aider les entreprises à faire le meilleur choix, la FIEEC a organisé le 7 décembre dernier un webinaire où chacun d'eux est venu présenter, à tour de rôle, son approche et les solutions de conformité qu'il propose aux entreprises.

#### Rappel du calendrier de mise en conformité :

- **1<sup>er</sup> janvier 2023** : Adhésion à un éco-organisme
- **Du 1<sup>er</sup> janvier à la fin avril 23** : accompagnement des entreprises par les éco-organismes en vue de préparer l'intégration des montants d'éco-participation dans les système d'information
- **A compter du 1<sup>er</sup> mai 23** : facturation de l'éco-contribution aux clients.

Plus d'informations sur [ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr)



# Électronique

SPDEI

## 50 ans, ça se fête !



Le 6 décembre 2022, à l'Automobile Club de France, le Syndicat Professionnel de la Distribution en Electronique Industrielle (SPDEI) a mis à l'honneur **27 fabricants** à l'issue d'une conférence sur le rôle central de l'électronique et de la distribution face aux grands défis globaux. Les **Trophées** du SPDEI récompensent les fabricants qui se sont distingués par la qualité de leur support et leur collaboration avec la profession. Différentes catégories étaient représentées : semi-conducteurs / digital, semi-conducteurs analogiques, wireless et capteurs, affichage et embedded, passif, connectique, électromécanique, câbles et accessoires, énergie.



« *Le SPDEI, qui fêtait ses 50 ans à l'occasion des 26<sup>e</sup> Trophées, demeure plus que jamais au cœur de l'écosystème électronique. Mobilisés pour répondre aux enjeux soulevés par les différentes crises que nous avons connues récemment, les distributeurs en électronique industrielle jouent par leur valeur ajoutée un rôle structurant dans la chaîne de valeur et l'économie* »

Alain Gorrec, président du SPDEI

La Conférence - qui s'est tenue devant plus de 120 invités, fabricants, distributeurs, sous-traitants et institutionnels - a été l'occasion d'échanger sur la situation et les **perspectives du secteur de l'électronique** marqué par une **forte croissance en 2022**.



**Thierry Quillet**, délégué général adjoint du GIFAS, a présenté les perspectives de développement importante de la **filière aéronautique, spatial et défense** portée par la mise en œuvre de grands programmes industriels. Il a souligné l'importance de renforcer le partenariat avec les acteurs de la distribution électronique dans ce contexte porteur.



**Frédérique Le Grévès**, présidente du Comité Stratégique de Filière (CSF) Industrie Electronique, présidente de STMicroelectronics France, a souligné le **rôle de la filière** pour accompagner le développement des industries électroniques françaises, autour de 3 grandes priorités : **attractivité & compétences, innovation & environnement et coopération** avec les chaînes de valeur amont et aval.

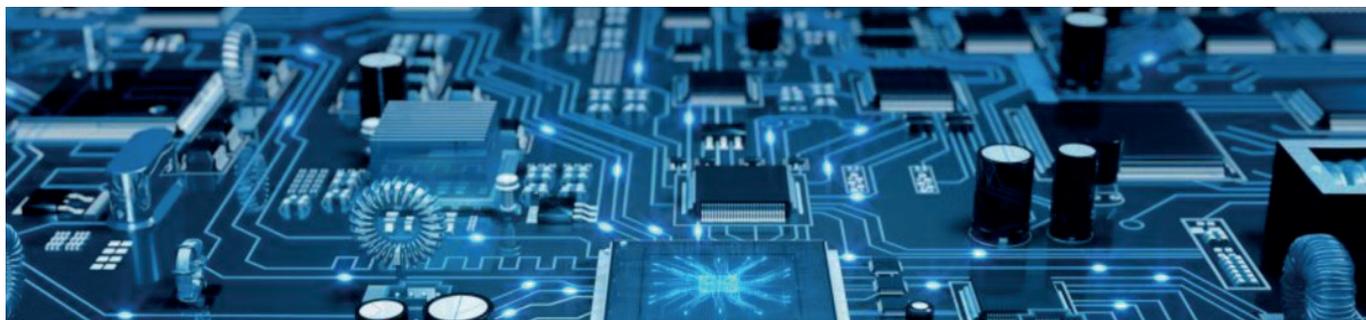


**Pierre Gattaz**, président du directoire de Radiall, a dressé un **panorama de l'économie mondiale et des grands enjeux géopolitiques**. Dans un contexte de concurrence internationale croissante, l'économie française en général et le secteur électronique en particulier disposent d'atouts considérables qui doivent être valorisés par un **cadre favorable au développement des industries**.

Alain Gorrec a conclu cette conférence en donnant les grandes lignes de force et les tendances du marché de l'électronique. L'année **2023** laisse entrevoir une **croissance du marché** dans un contexte d'incertitude géopolitique, mais avec des **situations différenciées** selon les différentes catégories de produits. S'appuyant sur sa forte représentativité, le SPDEI et ses adhérents constituent à n'en pas douter des acteurs incontournables de la filière électronique française !

## COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE ÉLECTRONIQUE

### La feuille de route 2023



La feuille de route 2023 pour le Comité Stratégique de Filière (CSF) Industrie Électronique a été adoptée autour de priorités renforcées : attractivité de la filière<sup>23</sup>, innovation et maîtrise des technologies clés, développement des compétences et environnement.

Par ailleurs, les coopérations au sein de la filière électronique et amont s'articuleront autour de la poursuite de réunions trimestrielles avec les filières aval afin de renforcer la coopération entre la filière électronique et ses clients dans le contexte de tensions d'approvisionnements en composants électroniques. Une réunion plénière a déjà eu lieu à Bercy en janvier 2023 en présence du ministre délégué chargé de l'industrie, Roland LESCURE.

Cette feuille de route mentionne aussi la création de réunions trimestrielles avec les filières amont<sup>24</sup> pour renforcer la visibilité auprès des industries fournisseuses notamment sur les problématiques de matières premières.

Le CSF souhaite également communiquer davantage sur le rôle et les réalisations de la filière auprès des décideurs publics et partenaires pour mieux faire connaître et comprendre nos enjeux.

Pour plus d'informations, contactez Guillaume Adam [gadam@fieec.fr](mailto:gadam@fieec.fr)



Source : étude PIPAME 2019

<sup>23</sup> avec la création d'un groupe de travail dédié

<sup>24</sup> nucléaire, chimie, mines et métallurgie, nouveaux systèmes énergétiques, eau

# Électrique

## LAB BY FFIE

### Un concentré de nouvelles technologies à découvrir



Le développement du numérique, des technologies smart, de l'intelligence artificielle donnent à **l'intégrateur électricien une place centrale au sein du bâtiment**. Pour illustrer ces transformations, la Fédération française des intégrateurs électriciens (FFIE) a créé un Lab dans ses locaux avec un parcours de visite présentant les innovations de la filière dans les secteurs résidentiels et tertiaires.

**35 partenaires**, industriels et fabricants, sont impliqués dans cette aventure et exposent leurs solutions en situation réelle : photovoltaïque et autoconsommation, bâtiment intelligent, désinfection via UV-C, Lifi, vidéosurveillance... dans un logement ou encore une salle de Coworking. Une véritable vitrine grandeur nature de l'intégration électrique !

Le LAB by FFIE est conçu comme un **espace vivant** et un outil de communication **évolutif**, avec des produits régulièrement renouvelés. Il est tout autant destiné aux étudiants, journalistes, bureaux d'études, maîtres d'œuvres et organismes de la filière qu'aux intégrateurs électriciens de la fédération. Alors, ne manquez pas ce rendez-vous immersif et **réservez sans tarder votre visite** au LAB by FFIE !

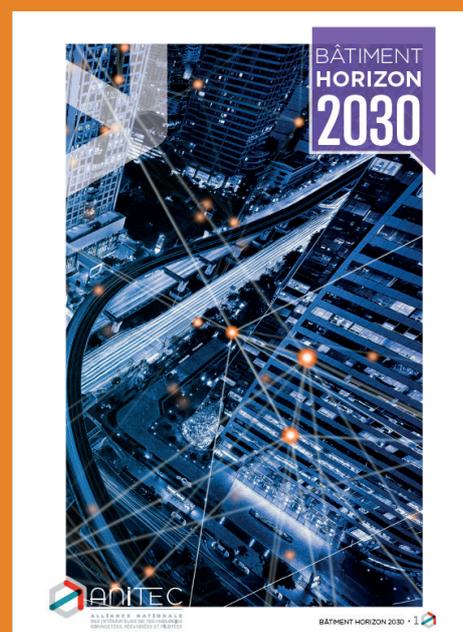
Pour réserver, contactez l'équipe de la FFIE au 01 44 05 84 00 ou sur le site [ffie.fr](http://ffie.fr)

## « BÂTIMENT HORIZON 2030 » Suivez le guide...

L'Alliance Nationale des Intégrateurs des Technologies Connectées, Sécurisées et Pilotées (AniTEC) compte parmi ses adhérents de nombreuses entreprises dont un panel représentatif des entreprises de la FFIE. Elle publie un **guide inédit « Bâtiment Horizon 2030 »** pour promouvoir et valoriser leurs expertises.

Plus de 20 entreprises nationales ou internationales y présentent leur **vision du bâtiment de demain** et apportent des **solutions** concrètes aux intégrateurs, pour répondre aux enjeux de transition énergétique, numérique et démographique et proposer du « **sur mesure** » au client final.

Consultez et téléchargez ce guide sur [anitec.fr](http://anitec.fr)



## RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE

### Un Fonds vert pour les collectivités



À la fin de l'été 2022, la Première ministre annonçait le déblocage d'un Fonds vert pour les collectivités locales doté initialement de 1,5 Mds d'euros, puis porté à 2 Mds, pour lutter contre le changement climatique. Ce fonds, dédié à la transition énergétique des territoires, cible notamment la rénovation de l'éclairage.

Auditionné dès l'été 2021, le Syndicat de l'éclairage a démontré l'importance de la rénovation des installations d'éclairage comme **action à gain rapide** dans le premier plan France Relance. Depuis, plusieurs auditions dont celles à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et auprès de l'opérateur du Réseau de Transport Électrique (RTE) ont permis de rappeler que la rénovation complète des installations d'éclairage est une condition *sine qua non* d'une transition énergétique réussie. Elle permet une **baisse simultanée, permanente et drastique** de la puissance appelée et de la **consommation électrique** sans effet rebond, grâce aux capteurs embarqués de présence et de lumière naturelle.

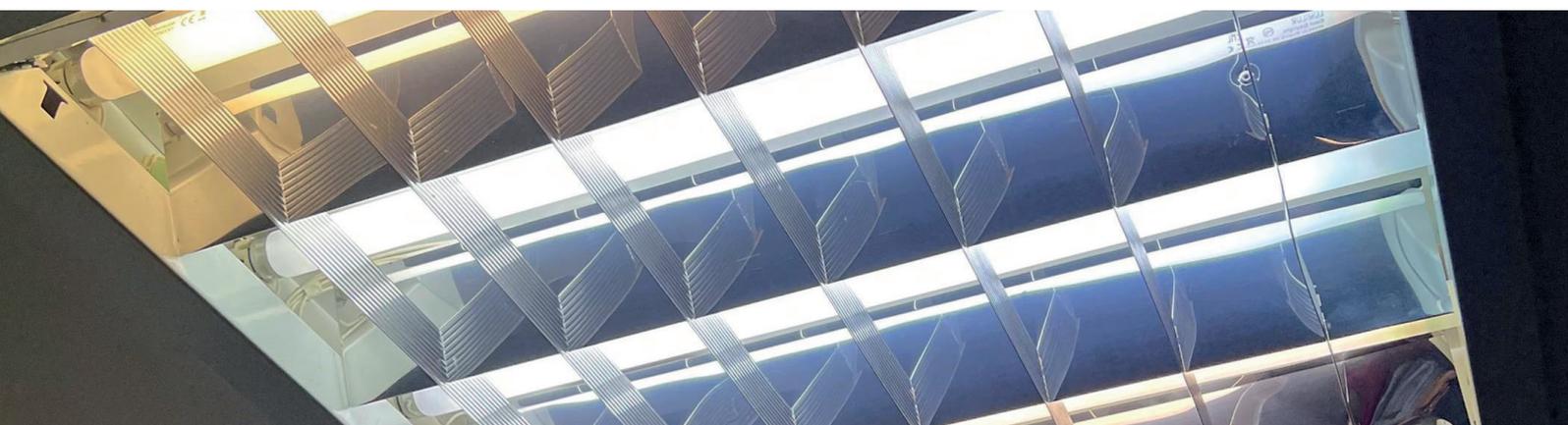
En effet, ce serait un non-sens d'appliquer les règles de sobriété énergétique sur des installations obsolètes et énergivores ! Il faut d'abord un éclairage rénové, avec des **LED pilotables**, pour trouver le meilleur compromis entre le service rendu et le coût énergétique. Le Syndicat de l'éclairage se félicite donc que ce Fonds vert adresse explicitement les **solutions performantes** de ses adhérents, pour le bénéfice des usagers et au service de leur transition énergétique.

De son côté, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) renouvelle son engagement aux côtés des collectivités avec une dotation complémentaire de 1,2 Mds sur 5 ans pour les accompagner dans l'accélération de leur transformation écologique et numérique, mais aussi dans le développement de leurs projets immobiliers et de services.

*Ces luminaires pour tubes fluorescents – trop souvent présents dans le tertiaire – sont en haut de la liste des installations à moderniser avec des luminaires LED pilotables*

### Chiffres clés

En éclairage intérieur on trouve en moyenne **1 point lumineux pour 5m<sup>2</sup>**  
> rénover son éclairage par une installation LED pilotable offre aujourd'hui  
**un gain énergétique de 30€ par luminaire installé et par an !**



# Innovation

## CLUB #INNOV'TECH FIEEC



Le Club #InnovTech de la FIEEC réunit les experts des électro-technologies à l'occasion de webinaires prospectifs dédiés aux technologies du futur. Scientifiques, experts métiers, chercheurs, ingénieurs, partagent leur vision, les opportunités et les étapes clés des mutations technologiques qui transforment nos sociétés. Tout savoir des prochains Webinaires et recevoir vos invitations : [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

### Les innovations du CES Las Vegas



Rendez-vous incontournable pour les acteurs de l'électronique et de l'innovation, le Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas a refermé ses portes le 8 janvier. Que devons-nous retenir de cette édition qui a accueilli 4 000 exposants et plus de 100 000 visiteurs ?

Au cours d'un webinar spécial organisé dans le cadre de notre Club #Innovtech, trois habitués du CES nous ont partagé leur retour d'expérience : Florence Barale, directrice du Développement et de l'Innovation d'Enedis, Florent Roulier, Digital Manager de Niji et Laurent Delon, CEO de LJ1D Consulting.

De leurs témoignages, une large convergence de vue est apparue sur plusieurs tendances : les services à la mobilité, la santé digitale pour tous, l'écoresponsabilité, le Net zéro Home, les technologies immersives et l'Intelligence artificielle génératives mais aussi à un degré moindre la Smart Home, les robots, la Food-tech et le Metaverse. Sont passés presque inaperçus le NFT, les assistants vocaux, la blockchain, les imprimantes 3D. L'omniprésence des « MAMAA » (Microsoft, Amazon, Meta, Apple et Alphabet) et l'importance de La French Tech et de Business France dans l'écosystème français de l'innovation ont été particulièrement remarqués.

### Numérique en Santé, les électro-technologies au cœur des enjeux

Sommes-nous à l'avènement d'une Santé 4.0 en lien avec une Industrie 4.0 ? Métadonnées, robots médicaux, E-santé, biotechnologies, impression 3D, Deep learning, santé connectée, rôle des algorithmes... la santé est entrée de plain-pied dans l'ère du Numérique. Avec l'Intelligence artificielle, les progrès des modèles prédictifs, l'utilisation de données massives, de la Réalité Augmentée et Virtuelle, la médecine se métamorphose. Où en sont les initiatives prospectives pour des technologies encore plus Innovantes ?



C'est la question que nous avons posée à nos invités lors de notre webinar de novembre dont vous pouvez retrouver les présentations sur le site Internet de la FIEEC. Hela Ghariani de l'Agence Numérique en Santé a notamment rappelé la feuille de route du Numérique en Santé et la nécessité d'une accélération du virage numérique, en rendant les systèmes interopérables, en garantissant la sécurisation des systèmes d'information en santé et en améliorant les diagnostics médicaux grâce à l'intelligence artificielle. La définition des protocoles d'innovation, la stratégie d'accélération et la sécurisation des données ressortent comme les facteurs clés de réussite de cette mutation.

Le professeur Vuiblet de l'Institut d'Intelligence artificielle en Santé a rappelé les fondamentaux de l'Intelligence artificielle. Il a également développé sa vision des enjeux majeurs du Numérique en santé avec la question de l'hébergement et du traitement des données de santé, de l'optimisation du système de santé à travers le parcours de soin et du ciblage des actions, du modèle économique du Numérique en Santé ainsi que des collaborations industrielles.

Consultez les présentations du webinar sur [fieec.fr/innovtech](https://fieec.fr/innovtech)

## PRIX FIEEC-BPI FRANCE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE



### Focus sur le lauréat du Prix 2022

Dans le cadre de **Bpifrance Inno Génération** qui a eu lieu le 6 octobre 2022 à Paris, la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC)<sup>25</sup> et Bpifrance ont dévoilé le duo **lauréat 2022 de la Recherche appliquée**. Coup de chapeau à **Liming Chen**, professeur en informatique et chercheur au sein du laboratoire LIRIS à l'École Centrale de Lyon, pour ses travaux de **recherche en Intelligence Artificielle et vision par ordinateur** menés avec l'**entreprise Siléane**.



Le projet récompensé a permis d'améliorer les capacités de **vision intelligente**, d'**apprentissage** ainsi que d'**adaptabilité et de flexibilité des robots**. En s'appuyant sur des environnements et données de simulation, des architectures de réseaux profonds d'encodeur/décodeur asymétrique et multicaméral, ou encore l'auto-apprentissage par l'auto-jeu.

Ce Prix distingue les chercheurs qui ont mené un partenariat de recherche avec une PME ou ETI sur une application réussie dans les domaines de l'électricité, de l'électronique ou du numérique appliqué au développement industriel. Pour **Joseph PUZO**, vice-président de la FIEEC en charge de l'innovation : « *L'ambition est claire : aider les PME et ETI à innover et à produire en Europe de nouveaux produits à haute valeur ajoutée. C'est la raison d'être de ce Prix, qui a été jumelé avec Bpifrance cette année !* »



La **PME stéphanoise Siléane**, créée en 2022 et dirigée par **Hervé Henry**, est **spécialiste de la robotique** et en particulier des gestes automatisés. Elle équipe les lignes de production de grandes entreprises dans des secteurs variés comme l'agro-alimentaire, la cosmétique, la préparation de commandes ou encore le traitement de déchets pour l'industrie nucléaire ou civile.

“ **Hervé Henry** « Nous avons la volonté de chercher des technologies permettant d'aller vers des applications complexes pour les mettre sur le marché. Après plusieurs essais sur nos fonds propres, nous avons décidé de franchir le pas en 2015 en allant voir des laboratoires pour nous aider à développer le deep learning ; et enrichir nos compétences en vision et robotique par de l'Intelligence Artificielle (IA). »

« Au début de cette collaboration, il y a 7 ans, l'entreprise comptait une trentaine de personnes. Notre équipe compte aujourd'hui plus de 140 collaborateurs.

« Ce rapprochement entre les mondes industriel et académique est donc une vraie réussite. Et nous n'avons pas l'intention de nous arrêter là ! »

“ **Liming Chen** « La problématique de départ était liée à la dextérité, autrement dit la capacité de manipuler qui est une caractéristique majeure de l'intelligence humaine. C'était donc un véritable défi scientifique d'imaginer des robots capables de manipuler les objets comme les êtres humains. (...) Et pour nourrir les modèles d'IA, nous avons développé des données simulées avec les outils intégrés aux produits de Siléane.»

« Nos travaux ont permis aux robots d'être plus intelligents, et de prélever des pièces en vrac malgré la diversité de leurs formes et matériaux. C'est d'ailleurs l'objet du partenariat avec Renault pour optimiser les chaînes de montages (i.e. tâches de picking et kitting) via une stratégie d'apprentissage par l'auto-jeu. »

## TROPHÉES DE L'ASCENSEUR 2023

### Vers une nouvelle édition toujours plus engagée et innovante



L'appel à candidature(s) pour la 8ème édition des Trophées de l'Ascenseur sera **ouvert au printemps 2023, sur les projets livrés entre les 1<sup>er</sup> janvier 2022 et 30 juin 2023**. Créés à l'initiative de la Fédération des Ascenseurs en 2015, les Trophées de l'Ascenseur mettent en avant des solutions au bénéfice et à la demande de leurs clients. Ce sont des projets réalisés par des maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages en France, qui intègrent une ou plusieurs solutions de mobilité verticale, **servicielles et innovantes** dans lesquelles **la responsabilité sociétale et environnementale est de plus en plus intégrée ou partie prenante**.

Les projets présentés se distinguent par la **variété des solutions installées<sup>26</sup>**, en habitat collectif et maison individuelle, dans le neuf comme dans l'ancien, immobilier d'entreprise, espace public... **Leur finalité : faciliter le quotidien de tou(te)s**.

Cette année encore, **6 catégories seront représentées pour répondre à l'actualité de la profession** :

- Accessibilité dans l'habitat, individuel et collectif
- Accessibilité dans l'espace public
- Architecture et valorisation du patrimoine
- RSE, environnement et insertion
- Solutions digitales
- Engineering et savoir-faire

Le jury, renouvelé à chaque édition, se réunira en septembre 2023, et la cérémonie de remise des Prix se tiendra en octobre à Paris en présence d'un special guest.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [ascenseurs.fr](https://ascenseurs.fr)



# International | Europe

## LE POINT DE VUE DE L'EXPERT



### RELATIONS TRANSATLANTIQUES

**Je t'aime... moi non plus !**

**Pascal PERROCHON**  
Directeur des Affaires Internationales de la FIEEC

L'Europe a été prise de court par la **loi américaine sur la réduction de l'inflation** (« Inflation Reduction Act » – IRA) qui a suscité de vives réactions de la part des États membres de l'Union européenne (UE) comme des milieux économiques. Pour rappel, il s'agit d'aides publiques massives pour l'achat de certaines technologies vertes produites ou assemblées localement aux États-Unis. En réaction, les chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE ont décidé d'organiser un **sommet extraordinaire, les 9 et 10 février 2023**, consacré à la réponse européenne à l'IRA pour contrecarrer les effets discriminatoires de cette loi et garantir l'intégrité du marché intérieur.

Un axe franco-allemand en première ligne pour élaborer les propositions européennes

En réponse à cette loi, les ministres de l'économie allemand et français ont dévoilé en décembre 2022 leurs propositions pour soutenir **l'essor d'une industrie européenne basée sur des technologies vertes**. Parmi leurs suggestions, certaines privilégient la diplomatie économique à l'affrontement :

- **Poursuivre les négociations avec les États-Unis** afin que les entreprises européennes puissent bénéficier des mesures de la loi IRA,
- **Utiliser les clauses d'exception** pour permettre aux produits européens de bénéficier des aides américaines pour les produits dont les subventions versées au titre de l'IRA sont soumises à la condition d'une production ou un assemblage local. Il s'agit pour l'UE de bénéficier d'exemptions au même titre que le Mexique ou le Canada,
- **Élargir l'initiative sur le commerce durable** récemment lancée au sein du **Conseil UE/États-Unis pour le commerce et les technologies (TTC)** pour construire un « partenariat vert » avec les États-Unis autour de standards communs ou, du moins, d'une reconnaissance mutuelle des standards respectifs.

Par ailleurs, les ministres préconisent :

- **D'adapter le cadre européen en matière d'aides d'État** en rendant les processus décisionnels de la politique industrielle de l'Union plus simples, rapides et prévisibles au bénéfice de l'ensemble de la chaîne de valeur des secteurs verts stratégiques<sup>27</sup>. Pour certains investissements entièrement nouveaux, les États membres pourraient par exemple égaler les subventions des pays tiers et ainsi inciter les entreprises à investir dans l'UE,
- **D'autoriser l'expérimentation de subventions et de crédits d'impôt ciblés** au moyen de programmes-cadres rapides et prévisibles pour les secteurs industriels clés, comme les technologies liées au vent, à l'hydrogène, aux pompes à chaleur et au photovoltaïque,
- **De garantir la sécurité d'approvisionnement en matières premières critiques**, en droite ligne avec la proposition d'acte législatif européen sur les matières premières critiques<sup>28</sup> de la Commission pour contrer la situation monopolistique chinoise. La Commission a d'ailleurs suggéré de créer un « club » avec les États-Unis et d'autres partenaires internationaux, afin de contrer la Chine et de reconstruire une souveraineté européenne en matière d'approvisionnement en matières premières. C'est une passerelle supplémentaire, après le Conseil UE-USA sur le commerce et les technologies, dont la 3ème réunion en décembre 2022 semble enfin aborder des sujets concrets pour les entreprises, comme le chargeur commun pour les véhicules électriques.

Ce qui semble acquis, c'est qu'il n'y aura pas de plainte de l'UE contre le plan Biden, même s'il est légitime de se poser la question de sa conformité avec les règles du GATT et de l'OMC. A suivre ...

<sup>27</sup> Y compris l'accès aux matières premières

<sup>28</sup> Critical Raw Material Act (CRM)

## ENJEUX DOUANIERS

### Accords de libre-échange : on vous dit tout !

Les affaires douanières sont encore trop souvent perçues par les entreprises comme un frein aux échanges, avec l'idée que « douane » signifie « contrôle ». Certes, la douane est chargée de réguler les marchandises, de sécuriser les flux et de collecter les droits et taxes. Mais, ce n'est pas que cela !

Bien gérée, la **douane « stratégique »** fait faire des **économies** à une entreprise, en utilisant par exemple les suspensions tarifaires pour importer des matières premières non disponibles en Europe. C'est **aussi le cas des accords de libre-échange** signés par l'Union européenne (UE) avec des partenaires fiables – comme la Corée du Sud, le Canada ou encore le Japon – alors même que le multilatéralisme bat de l'aile.

Ces accords bilatéraux ou régionaux sont attractifs si l'on sait gérer les règles d'origine afin de pouvoir bénéficier des préférences tarifaires<sup>29</sup>. Cela peut donc représenter des économies substantielles pour les entreprises. Mais, les autorités françaises

font le constat amer d'une **sous-utilisation de ces accords par les opérateurs économiques**, soit par méconnaissance, soit par blocage administratif<sup>30</sup>. Ainsi, on estime que l'accord UE/Corée du Sud en vigueur depuis 2011 n'est utilisé qu'à 75 % de son potentiel.

L'une des missions de la FIEEC est donc d'informer ses adhérents, ainsi que leurs entreprises, des accords en vigueur, des négociations en cours<sup>31</sup> ou à venir<sup>32</sup> mais aussi des avantages qui en découlent. C'est pourquoi, **nous organiserons cette année**, et conjointement avec la Direction générale des douanes et droits indirects, **un webinaire sur les règles d'origine préférentielles et non préférentielles**, qui sont le passeport nécessaire pour accéder à des économies de droits de douane. On vous en dit plus très bientôt !

Pour en savoir plus, contactez [zahri@fieec.fr](mailto:zahri@fieec.fr)



## SERVICES NUMÉRIQUES

### Vers un nouveau cadre européen de régulation

Le Digital Market Act (DMA) a pour objectif de créer une **concurrence loyale entre les acteurs du numérique**, notamment au profit des petites et moyennes entreprises et des start-up européennes. Il vise à renforcer la liberté de choix des consommateurs européens en permettant l'accès à différents acteurs. Ce règlement européen, entrée en vigueur en novembre 2022, vient compléter le droit de la concurrence qui permet de sanctionner a posteriori les ententes ou abus de position dominante, mais qui s'est révélé insuffisant pour encadrer efficacement le marché numérique. En créant une **régulation a priori**, le DMA **lutte contre les pratiques anticoncurrentielles des grands acteurs d'internet** et impose des obligations aux entreprises considérées comme "contrôleurs d'accès"<sup>33</sup> sur internet. Il sera **applicable** à compter du **2 mai 2023**.

Le Digital Services Act (DSA), quant à lui, établit un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de contenus illicites/préjudiciables ou de produits illégaux. Il cible tous les intermédiaires proposant des biens, contenus ou services sur le marché européen. Il vise notamment à mieux protéger les internautes européens tout en permettant aux petites entreprises de se développer. Ce règlement, entré en vigueur en novembre 2022, **s'appliquera** à compter du **17 février 2024**<sup>34</sup>.

29 Exemption ou taux réduits de droits de douane

30 Comme la vérification de l'origine

31 Australie, Mercosur...

32 Comme l'Inde

33 Gatekeepers

34 A l'exception de certaines obligations de transparence et d'audit pour les très grandes plateformes qui s'appliquent depuis le 16 novembre 2022.

## NORMALISATION

### La filière des électrotechnologies en pole position !



Une **délégation de la FIEEC** a participé, du 31 octobre au 4 novembre 2022, à la réunion générale de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC) à San Francisco qui a réuni plus de 1000 personnes. Son nouveau **plan stratégique**, lancé en janvier 2022, s'articule autour de plusieurs axes : favoriser une société digitale et tout électrique ; promouvoir un monde durable ; une gouvernance fondée sur la confiance, l'inclusivité et la collaboration. Parmi les sujets d'intérêt pour

la communauté électrotechnique figurent l'importance des **normes dématérialisées**<sup>35</sup>, les **synergies**<sup>36</sup> entre l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'IEC, l'implication de la communauté normative dans la **lutte contre le dérèglement climatique** ou encore la **formation** de futurs experts.

La **Délégation française**, incluant les experts, comportait **plus de 70 représentants**. La France occupe une place de choix dans la gouvernance de l'IEC, avec des **positions stratégiques** tenues par les **représentants des électrotechnologies** qui permettent de **défendre** haut et fort les couleurs de **l'industrie nationale** :

- *Pierre SELVA (Schneider Electric), futur trésorier de l'IEC et président du Business Advisory Committee,*
- *Emmanuel PETIT (LEGRAND), membre du Standardization Management Board (SMB),*
- *Samuel MAREAU (Schneider Electric), membre du Conformity Assessment Board (CAB),*
- *Carine GLAS (Schneider Electric), membre du Governance Review and Audit Committee (GRAC).*

A l'initiative du Président du Comité électrotechnique français (CEF), et pour renforcer la coopération avec nos partenaires, des rencontres ont par ailleurs été organisées avec nos homologues américains, canadiens et japonais.

## PRODUITS DÉFECTUEUX

### Un cadre juridique en construction



La Commission européenne a publié au mois de septembre 2022 deux propositions de directives visant à adapter les règles de responsabilité à l'ère du numérique, à l'économie circulaire et à l'impact des chaînes de valeur mondiales.

En ce qui concerne plus particulièrement la [proposition de révision de la directive sur la responsabilité du fait de produits défectueux](#), elle vise entre autres à créer des **conditions de concurrence plus équitables entre les fabricants de l'UE et ceux des pays tiers**<sup>37</sup> et à placer les **consommateurs sur un pied d'égalité avec les fabricants**, notamment en allégeant la charge de la preuve pour les victimes dans les cas complexes, comme ceux impliquant l'intelligence artificielle.

La FIEEC suit le sujet par l'intermédiaire du MEDEF qui a répondu à la consultation publique de la Commission européenne en décembre 2022.

<sup>35</sup> i.e. smart standards

<sup>36</sup> Notamment sur des thématiques transverses comme l'environnement et le numérique

<sup>37</sup> Les consommateurs lésés par des produits dangereux importés de pays tiers pourront s'adresser à l'importateur ou au représentant du fabricant dans l'UE pour obtenir réparation

## CYBERSÉCURITÉ ET RÉSILIENCE

### Zoom sur l'adoption de la Directive NIS 2



Très attendue, la Directive relative à la **sécurité des réseaux et des systèmes d'information** (NIS 2) a finalement été adoptée par le Conseil de l'Union européenne en novembre 2022. Pour être applicable, elle devra être **transposée en droit français avant le 17 octobre 2024** pour une entrée en application le 18 octobre 2024.

La NIS2 vise à définir des mesures de base en matière de **gestion des risques de cybersécurité** et des **obligations** en matière de **signalement** dans les secteurs tels que l'énergie, les transports, la santé et les **infrastructures numériques**. Toutes les entités de 50 personnes et plus, opérant dans les secteurs précités ou fournissant des services qui en relèvent, entreront dans son champ d'application. En outre, la NIS2 établira officiellement le réseau européen d'organisations de liaison en cas de cyber-crises (**EU-CyCLONe**) qui soutiendra la gestion coordonnée des **incidents** et des **crises de cybersécurité** à grande échelle.

Ce chantier continuera de **mobiliser la FIEEC**, aux côtés de ses partenaires Orgalim et Medef, auprès des autorités notamment nationales (Ministères, Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information).



## BREVET UNITAIRE EUROPÉEN

### Le temps, c'est de l'argent



Fruit d'une longue négociation, le **brevet unitaire** européen devrait **entrer en application en juin 2023**. Il va permettre de protéger une innovation industrielle dans 25 États membres de l'Union européenne par le biais du dépôt d'une seule demande, ce qui **simplifiera les démarches** pour les entreprises et **allègera le coût**.

Sa création s'accompagne de la **juridiction unifiée du Brevet (JUB)** dont le siège est en cours d'installation à Paris. Elle aura vocation à **traiter du contentieux des nouveaux brevets unitaires** mais aussi de l'ensemble des brevets européens déjà existants depuis 1973.

Pour en savoir plus, consultez [ce lien](#).

## Place aux partenaires

### France Industrie L'organisation représentative de l'Industrie en France

FRANCE  
INDUSTRIE

**30 fédérations**

sectorielles de l'industrie

**48 grandes entreprises**

privées ou publiques

**12 collectifs régionaux**

**1 "Club TechFactory"<sup>38</sup>**

rassemblant 50 jeunes CEOs de la Tech industrielle

France Industrie (FI) rassemble **30 Fédérations sectorielles de l'industrie**, parmi lesquelles la FIEEC, ainsi que les Présidents de **48 grandes entreprises privées et publiques** intervenant dans **tous les secteurs industriels**. Avec l'appui de ses membres, elle s'attache à engager des actions sur les **enjeux prioritaires communs** à toute l'industrie : la compétitivité, l'emploi et les compétences, la sécurité d'approvisionnement, la transition écologique, l'innovation, le numérique, l'attractivité des territoires et la politique industrielle européenne.

FI agit comme **force de propositions** auprès des décideurs publics, de l'ensemble des acteurs économiques et des relais d'opinion pour bâtir une politique favorable à l'industrie et à la création d'emplois ; en étroite collaboration avec les services de l'État et les partenaires sociaux dans le cadre du Conseil National de l'Industrie.



Au cours des derniers mois, les enjeux de compétitivité coût ont été particulièrement prégnants autour de la **réduction de la fiscalité de production**, centrale pour le développement de l'activité industrielle. FI s'est aussi mobilisée pour **protéger la compétitivité industrielle**<sup>39</sup>, soutenir une approche réaliste de la **décarbonation** de l'économie basée sur l'optimisation des usages ou encore encourager la promotion des **solutions d'efficacité énergétique** dans les petites et moyennes industries. Elle s'est également attachée à démontrer l'efficacité du **Crédit d'impôt Recherche** sur la réindustrialisation.



« Chez France Industrie, nous plaçons 2023 sous le sceau de la vigilance. Nous allons notamment veiller à ce que la crise énergétique - qui ne frappe que l'Europe - ne percute pas la trajectoire de réindustrialisation française au moment où les Etats-Unis déploient l'Inflation Reduction Act pour subventionner la décarbonation de leur économie. France Industrie soutiendra les réformes sociétales<sup>40</sup> nécessaires à l'équilibre des finances publiques et au bon fonctionnement de notre pays »  
explique Alexandre Saubot, Président de France Industrie.

<sup>38</sup> Cette initiative, engagée depuis 3 ans, vise à améliorer l'environnement économique et réglementaire des startups industrielles, et les rendre plus visibles au sein de l'écosystème industriel.

<sup>39</sup> Révision ETS, taxation de l'énergie, REACH / CSS...

<sup>40</sup> Assurance chômage et retraites

## FÉVRIER 2023

## EnerJ-meeting

📍 Palais Brongniart, Paris

Une journée unique dédiée aux décideurs du bâtiment : maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, instances de l'État, industriels, start-up...

*Le 9 février*



## MARS 2023



### Colloque Les solutions de la Silver Tech

📍 Université Technologique de Troyes

Co-organisé par l'Université Technologique de Troyes, la

FFIE et France Silver Eco à Troyes :

« Préparons l'avenir des seniors : les solutions de la Silver Tech, des intégrateurs électriciens et de la filière Silver Eco »

*Le 10 mars*



### Salon Be Positive

📍 Eurexpo Lyon

A l'occasion de cet événement fédérateur dédié aux enjeux et solutions de la transition énergétique, la FFIE sera présente et y tiendra un stand. Elle interviendra également dans le cadre de conférences/ateliers.

*Du 21 au 23 mars*

### Salon Global Industrie

📍 Eurexpo Lyon

Le rendez-vous incontournable de tout l'écosystème industriel en France. Des solutions concrètes pour concevoir, construire et faire évoluer l'industrie de demain.

Demandez votre invitation gratuite par mail

à [contact@fieec.fr](mailto:contact@fieec.fr)

*Du 7 au 10 mars*



### Grand Circuit des Électriciens

📍 Événement digital

Ce Grand Circuit repart en tournée en 2023 avec 4 dates et 4 conférences. En mars, il sera question des enjeux de pilotage du bâtiment, avec la gestion des données et les services aux occupants.

*Le 15 mars*



### SBT Summit

📍 Centre des congrès de Reims

La FFIE est partenaire de ce rendez-vous d'affaires dédié à l'aménagement des bâtiments et des territoires. Le SBT Summit fédère tous les acteurs des filières qui coconstruisent un territoire plus durable autour de thématiques fortes : sobriété énergétique, infrastructures numériques, mobilité et transport, construction et aménagement...

*Les 28 et 29 mars*

AVRIL 2023



## 8e Journée Start-up

📍 Cité des sciences et de l'industrie, Paris

Comme chaque année, la journée permettra à 12 start-up du secteur de présenter leurs innovations. Deux d'entre-elles se verront récompenser par le prix du Jury et le prix coup de cœur du public.

Le 4 avril



JUIN 2023



## Grand Circuit des Électriciens

📍 Événement digital

Ce rendez-vous piloté par FFIE en juin sera dédié à l'usage des nouvelles technologies en sécurité, autour des enjeux de protection des personnes et des biens.

Le 14 juin

Faites figurer vos prochains événements dans ELECTROTECH mag !  
communication@fieec.fr

# FIEEC info services

Vous avez besoin de **réponses techniques rapides et fiables..** à portée de « clics » ?

La FIEEC est là  
pour vous  
**@ccompagner**

infoservices.fieec.fr



# LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ ET À L'EAU

Electriciens sans frontières, ONG de solidarité internationale, lutte contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde. Grâce à l'implication de près de 1 200 bénévoles, au soutien de nombreuses entreprises et collectivités françaises et à nos partenariats avec des acteurs locaux, nous favorisons le développement économique et humain en utilisant les énergies renouvelables.

## Nos raisons d'agir



**759 millions**

de personnes n'ont pas accès à l'électricité dans le monde



**2,2 milliards**

de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable

## Chiffres clés



Près de **1 200 bénévoles** dans 14 délégations régionales



**1 réseau international**

Allemagne, Espagne, Italie, Suisse, Amérique du Nord



**1 projet sur 2**

permet l'accès à une eau de qualité et à un assainissement adéquat



**90 %** de nos projets utilisent des énergies renouvelables de manière totale ou partielle

## Les impacts de notre action

Chaque mission menée par Electriciens sans frontières a vocation à apporter un bénéfice direct et pérenne aux populations dans l'un des domaines suivants :



**Éducation**



**Santé**



**Eau de qualité**



**Vie sociale et sécurité**



**Formation**



**Sécurité alimentaire**



**Développement économique**



**Dérèglement climatique**



## Je soutiens Electriciens sans frontières

**Je fais un don par chèque**

À l'ordre  
d'Electriciens sans frontières  
et l'envoi au 5 rue Jean  
Nicot 93691 Pantin Cedex

**Je donne en ligne**



Sous le haut patronage de  
Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République

# LE SALON GLOBAL INDUSTRIE

07/10 MARS  
2023 EUREXPO  
LYON

Le rendez-vous incontournable  
de *tout l'écosystème industriel en FRANCE!*



Village  
des industries  
électroniques

RDV Filière  
ESPACE 6D81



## ÉLECTRONIQUE

Des équipements aux  
savoir-faire en sous-traitance  
industrielle en passant  
par les composants  
et les consommables :  
des solutions concrètes  
pour concevoir, construire  
et faire évoluer l'industrie  
de demain!

**L'INDUSTRIE SE MOBILISE AVEC VOUS!**

ASSEMBLAGE, MONTAGE, FIXATIONS INDUSTRIELLES • ÉLECTRONIQUE • ÉNERGIES & PRODUCTION DURABLE • FABRICATION ADDITIVE & 3D • FINITION & TRAITEMENTS DES MATÉRIAUX • FORGE & FONDERIE • MATIÈRES & PRODUITS SEMI-FINIS • MESURE, CONTRÔLE, VISION, INSTRUMENTATION • PLASTURGIE, CAOUTCHOUC, COMPOSITES • RÉGIONS & PAYS • ROBOTIQUE • SERVICES & AMÉNAGEMENT DE L'ENTREPRISE • SMART: DIGITALISATION, AUTOMATISATION, MÉCATRONIQUE • TÔLERIE, MISE EN FORME DES MÉTAUX, SOUDAGE • USINAGE & ENLÈVEMENT DE MATIÈRE

Made by



global-industrie.com



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

